

Le FMI et la création
de la Banque Centrale
de Tunisie



Khayachi, père
et fils, finalement
réunis

N° 142 - Mars 2023 - 6 DT • www.leaders.com.tn

227004
772233
9

Leaders

Budget, consommation et niveau de vie



Comment les Tunisiens
dépensent leur argent

Ammar Mahjoubi : Le théâtre de Carthage

AVEC LA SOLUTION
Anti-DDoS

PROTÉGEZ VOS INFRASTRUCTURES
ET VOS APPLICATIONS CONTRE
LES ATTAQUES DDOS

Retrouvez les solutions business de TT
sur **BUSINESSTAWA.TN**



TT
Tunisie Telecom

tunisetelecom.tn

Sommaire



Editorial

- 3** Apaiser les tensions, ouvrir les horizons
Par Taoufik Habaieb

Opinion

- 20** L'émigration, une saignée du capital humain national
Par Riadh Zghal

En couverture

- 22** Budget, consommation et niveau de vie
Comment les Tunisiens dépensent leur argent
- 30** Première lecture des résultats de l'enquête de consommation 2021 de l'INS
Par Habib Touhami

Economie

- 36** Le rôle du Fonds monétaire international dans la création de la Banque centrale de Tunisie
Par Sadok Rouai
- 42** Mohamed Koubaa
Directeur général de l'UBCI
Passer de l'ambition au projet

Diplomatie

- 46** Fabrice Rousseau
Conseiller de coopération et d'action culturelle, directeur de l'Institut français de Tunisie
Être à l'écoute et répondre aux attentes
- 50** Malte au Conseil de sécurité des Nations unies 2023-2024

Chronique

- 54** Notes pour une oraison
Par Abdelaziz Kacem

Point de vue

- 58** Quel futur pour l'enseignement supérieur scientifique à l'horizon 2030?
Par Sonia Bahri

Société

- 68** Khayachi, père et fils, finalement réunis... merveilleusement
- 78** Propos sur l'identité tunisienne
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour
- 84** Le théâtre de Carthage
Par Ammar Mahjoubi
- 88** Abdellatif Ben Ammar
Un cinéaste accompli
- 90** Abdeljalil Mouakher
Un homme d'exception et de valeur

Billet

- 92** Natalité et climat politique et socioéconomique
Par Habib Touhami



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

CONSEILLER
Hédi Behi

COLLABORATEURS

• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia • Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Mohamed Derbal • Samy Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali Halouani • Fatma Bentati • Ferhat Horchani • Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben Achour • Rafa Ben Achour • Yadh Ben Achour • Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed Jaoua • Elyès Jouini • Mohamed Ibrahim Hsairi • Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi • Radhi Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami Marrakchi • Anis Marrakchi • Samir Marrakchi • Khadija Moalla • Mansour Moalla • Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaïes • Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofiene Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)
Raïd Bouaziz
(Designer)

PHOTOS
Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION
Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI
Habib Abbassi • Lamia Alayet
• Leïla Mnif • Khouloud Kefi
• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn
www.leaders.com.tn



Elegance is an attitude*



Regé-Jean Page

LONGINES



Since 1832
190



BEN JANNET & CO
1986

Boulevard Principal, Les Berges Du Lac 1
Rue Lac Victoria, Les Berges Du Lac 1
Tunis City « Géant »



• Par Taoufik Habaieb

Apaiser les tensions, ouvrir les horizons

Les temps sont durs. **Partout. Pour tous.** Ils le sont particulièrement en Tunisie où diverses crises se superposent. La plus redoutable est sans doute celle des finances publiques, avec ses conséquences sur le budget de l'Etat, la réduction des inégalités régionales, la résorption du chômage et la lutte contre la précarité.

L'économie, mère de toutes les crises, attend un redressement salvateur pour retrouver ses performances.

L'investissement industriel en déclin (2 978 projets déclarés en 2022, contre 3 331 en 2021) limite les ambitions des nouvelles créations d'emplois à 46 000 seulement. Le tissu industriel poursuit sa contraction (près de 900 sites fermés durant les dix dernières années). Et le tourisme n'est qu'à 20 millions de nuitées, contre une moyenne de 30 millions de nuitées. C'est dire l'ampleur des défis à relever.

Mais la relance économique a ses exigences. Stabilité politique, mesures incitatives et entente des partenaires sociaux: trois facteurs essentiels qui rassurent les bailleurs de fonds et attirent les investisseurs.

Le climat général dans le pays est alourdi. Des clivages s'approfondissent, des tensions s'exacerbent et des revendications se multiplient. Le pouvoir d'achat s'érode et les ménages peinent à subvenir à leurs besoins face à la flambée des prix. Ce mois de Ramadan sera une nouvelle épreuve. Un vaste élan de solidarité avec les plus démunis et les personnes seules s'érige en devoir national et en engagement individuel.

Face à la morosité qui doit s'estomper, des lueurs d'espoir pointent à l'horizon. Retour du parlement avec l'entrée en fonction, ces jours-ci, de l'Assemblée des représentants

du peuple dans sa nouvelle composition, renouvellement d'ici à juillet prochain des municipalités et de meilleures chances pour l'obtention de financements extérieurs. Les récoltes sont prometteuses et la saison touristique s'annonce de bon augure.

Le rôle du politique est crucial pour engager une nouvelle donne générale dans le pays. Rassurer, rassembler, galvaniser les énergies et remballer la machine de la production et de la valeur ajoutée constituent un impératif majeur. La Tunisie a besoin de panser ses plaies, de souder ses rangs, d'unir ses efforts et de renouer avec le progrès et le bien-être.

Apaiser les tensions, ouvrir les horizons : c'est le voeu pieux des Tunisiens. Le stress est rongeur. Les tiraillements sont dévastateurs. L'acharnement est destructeur. Alors que restaurer la quiétude et élargir les perspectives offrent à chacun un motif d'espoir et un potentiel d'accomplissement. Les jeunes y aspirent, la tête pleine de projets et le cœur animé d'ambitions. Les aînés en seront motivés, pour réaliser leur raison d'être. Et le pays tout entier sera ainsi lancé dans une nouvelle dynamique.

Le passé douloureux est à solder. L'avenir, meilleur, est à bâtir. L'essor ne se construit que sur la concorde nationale. Rattrapons le temps perdu, renouons avec nos performances, retrouvons notre place dans le concert des nations. **L**

T.H.



Rentrée parlementaire imminente

Le palais du Bardo rouvrira ses portes ces jours-ci pour accueillir les nouveaux élus de la nation, députés à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). Ils seront ainsi 154 députés, dont 26 femmes, à siéger sous la coupole historique. Quasiment tous découvriront pour la première fois les arcanes du palais. Neuf seulement parmi eux connaissent déjà les lieux, ayant siégé à l'ARP lors de mandats précédents. Sept sièges resteront vacants, réservés à des représentants de Tunisiens à l'étranger dans sept circonscriptions où des élections n'avaient pu se tenir faute de candidats.

Conformément à la Constitution du 25 juillet 2022, «la première session de la législature de l'Assemblée des représentants du peuple débute dans un délai maximum de quinze jours à compter de la proclamation des résultats définitifs des élections, sur convocation du président de l'Assemblée sortante ou sur convocation du Président de la République en cas de dissolution de l'Assemblée des représentants du peuple (Art.71)». Aucun règlement intérieur n'étant actuellement en vigueur, le chef de l'Etat sera appelé à prendre un texte pour fixer les modalités de déroulement de la séance inaugurale et suivantes.

Premier acte, prêter serment, puis élire le président et ses deux adjoints. Les nouveaux élus auront également à convenir du règlement intérieur de l'ARP et élire des commissions permanentes qui fonctionnent sans interruption, même pendant les vacances de l'Assemblée.

D'ores et déjà, l'élection du futur président de l'ARP et de ses deux adjoints suscite de vives discussions. Plusieurs noms circulent faisant l'objet de contacts et de concertations entre les nouveaux députés. L'expérience politique et aussi dans la gestion d'institutions d'envergure ainsi que la modération et l'esprit d'entente figurent parmi les critères publiquement souhaités.■

Chronologie Mars 2023

29 janvier 2023

- Jour de scrutin en Tunisie : second tour des élections législatives.
- Moody's dégrade la note souveraine de la Tunisie à long terme, en devises et en monnaie locale de Caa1 à Caa2 avec perspective négative.

31 janvier 2023

- Mohamed Ali Boughdiri nommé ministre de l'Education.
- Abdelmonaam Belaati nommé ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche.

1er février 2023

Le président de la République, Kaïs Saïed, reçoit le président de l'Organisation arabe du tourisme, Bandar Ben Fahd Al Fahid, qui lui a remis une décoration de l'Organisation.

2 février 2023

Le chef de l'Etat reçoit les lettres de créance de trois nouveaux ambassadeurs:

- Iman Ahmed Mohamed Ahmed Al Salami, ambassadeur des Émirats arabes unis
- Wan Li, ambassadeur de la République populaire de Chine
- Joey R. Hood, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique

3 février 2023

Le chef de l'Etat inaugure l'autoroute Gabès-Ras Jedir.

6 février 2023

Le président de la République présente ses condoléances à ses homologues syrien et turc à la suite des séismes qui ont frappé les deux pays, faisant des centaines de morts, et ordonne l'envoi d'une aide urgente.

7 février 2023

Nabil Ammar nommé ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger.

8 février 2023

La cheffe du gouvernement Najla Bouden préside le Conseil des ministres qui approuve une série de projets de décrets et des arrêtés dont :

- Le projet de décret portant création de l'Agence nationale des médicaments
- Projet de décret-loi complétant et amendant la loi n°9 de l'année 1989, daté du 1er février 1989, relative aux participations des entreprises et établissements publics.

9 février 2023

Le président de la République décide d'élever le niveau de la représentation diplomatique tunisienne à Damas.

10 février 2023

La Banque mondiale octroie à la Tunisie un prêt de 120 millions de dollars.

12 février 2023

La cheffe du gouvernement, Najla Bouden, accompagnée d'une délégation ministérielle, participe aux travaux du Sommet mondial des gouvernements à Dubaï.

14 février 2023

Entretien téléphonique entre le président de la République, Kaïs Saïed, et son homologue algérien, Abdelmadjid Tebboune.

15 février 2023

En marge de sa participation au Sommet mondial des gouvernements, la cheffe du gouvernement, Najla Bouden, s'entretient avec la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva.

La cheffe du gouvernement s'entretient avec plusieurs chefs de délégation.

16 février 2023

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Berd) révise à la baisse ses prévisions de croissance économique pour la Tunisie à 2.5% en 2023 contre 2.9% prévus dans son rapport de septembre 2022.

18 février 2023

Le président de la République, Kaïs Saïed, ordonne l'expulsion de la secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES), Esther Lynch.

23 février 2023

• Limogeage du ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle et porte-parole du gouvernement, Nasreddine Nsibi.

• Nomination de Mounir Ben Rejiba en qualité de secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger.

25 février 2023

Proclamation par l'ISIE des résultats définitifs des élections législatives

Avec le service E-Business, gérez le compte de votre entreprise à tout moment et en toute sécurité.

QNB met à votre disposition le service E-Business, un package à multiples avantages qui vous permet de:

- Consulter le solde et les opérations du compte.
- Télécharger le relevé de compte en ligne.
- Effectuer des virements multiples instantanés de salaires et autres règlements.
- Bénéficier du système «Exécutant/Contrôleur», grâce à l'outil de sécurité "Token".





Afif Ben Yedder boucle le 500e numéro de son mensuel *African Business*

Du travail et de la chance : c'est le secret de la réussite d'Afif Ben Yedder qui s'emploie depuis plus de 50 ans à publier depuis Londres, essentiellement, un mensuel de qualité sous le titre de *African Business*, pierre angulaire de son groupe IC Publication. Célébrant le mois dernier la parution de son mensuel, il s'avère un véritable miraculé de la presse écrite africaine. Diplômé de HEC Paris et de Harvard, longtemps compagnon de route de Béchir Ben Yahmed, lors du lancement de Jeune Afrique, il volera de ses propres ailes pour créer son groupe de presse. À ses côtés, son fils Omar, aussi passionné qu'elle, poursuit et renforce cette véritable saga. **L**



Elections municipales ou commissions spéciales

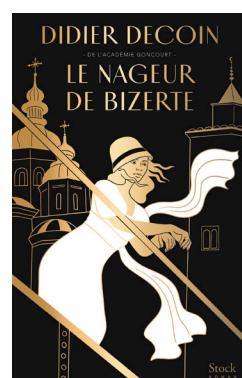
Le mandat des conseils municipaux élus en mai 2018 pour cinq ans arrivera à échéance en juin prochain, à moins qu'on tienne compte de la date de la prestation de serment des conseils sortants et de leur entrée en fonction, en juillet 2018. L'Isie se déclare prête à organiser ce scrutin si dès la prise d'un décret convoquant les électeurs aux urnes. Jusque-là, aucune décision n'a été rendue publique à ce sujet. Des avis recommandent de surseoir au renouvellement des conseils municipaux et de procéder à la désignation de commission spéciales. **L**



La fête du livre

Editeurs et lecteurs l'attendent avec impatience. La 37^e édition de la Foire internationale du livre se tiendra cette année, juste après l'Aïd, du 28 avril au 7 mai 2023, au Kram. Présidente de la session, Zahia Jouirou, universitaire, et directrice de l'Institut de traduction de Tunis, s'emploie à la tête de son équipe à en faire une édition d'excellence. Parmi les événements prévus au programme figure la remise de grands prix. Six prix portant le nom d'illustres auteurs tunisiens sont en effet réservés à des œuvres de création littéraire et intellectuelles. Deux autres prix s'y ajoutent : le prix Abdelkader Ben Cheikh pour les contes d'enfants et le prix Noureddine Ben Khedher pour le meilleur éditeur. **L**

Le nageur de Bizerte



Président de l'Académie Goncourt où il a succédé en 2020 à Bernard Pivot, Didier Decoin, romancier et scénariste a consacré son dernier roman à Bizerte. Sous le titre de *Le nageur de Bizerte*, paru aux éditions Stocks, il remonte au début du siècle dernier, s'inspire de l'exode de Russes blancs fuyant la nouvelle dictature qui s'installait en Russie et cherchant exil sur les rivages de la Tunisie. A ce jour, le souvenir de cette communauté de Russes blancs établis d'abord à Bizerte puis se répartissant à Tunis et dans d'autres reste vivace. **L**



HUAWEI

تتهنى لكم رمضان الکریم
وكل عام وانتم بخير



Huawei Tunisie

Building a Fully Connected, Intelligent World



1

Diplomatie

- **Nouveaux ambassadeurs accrédités à Tunis**

1 - Iman Ahmed Mohamed Al Salami

Ambassadeur des Émirats arabes unis à Tunis



2

2 - Wan Li

Ambassadeur de la République populaire de Chine à Tunis



3

Présidence de la République

- **Ministres**

Nabil Ammar

Ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger

Abdelmonaam Belaati

Ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche

Mohamed Ali Boughdiri

Ministre de l'Education

Ridha Gabouj

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, chargé de l'Eau



4

Présidence du gouvernement

- **Télévision tunisienne**

4 - Latifa Maktouf

Directrice de la chaîne Al Wataniya 1



5

Ministère de la Justice

5 - Anouar Becheur

Directeur de l'Institut supérieur de la profession d'avocat



6

Ministère de l'Économie et de la Planification

6 - Sami Houimi

Directeur général de l'Office des logements des magistrats et du personnel du ministère de la Justice



7

Directeur général de la coopération africaine au Comité général de la coopération internationale

Moufida Jaballah

Conseiller des services publics, directeur



7

général de la coopération avec l'Union européenne au Comité général de la coopération internationale

Mhamed Ben Abid

Directeur général du suivi et de l'évaluation des réformes du climat des affaires au Comité général d'encadrement de l'investissement



8

Habib Haouala

Directeur général de la coopération avec les institutions de développement arabes et islamiques au Comité général de la coopération internationale



9

Essia Belkifi

Directeur général de l'infrastructure au Comité général du développement sectoriel et régional



10

Instance tunisienne de l'investissement

7 - Namia Ayadi

Présidente

Ministère des Affaires sociales

- **Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)**

8 - Kamel Madouri

P.D.G.

- **Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale (Cneps)**

9 - Taoufik Katrou

P.D.G.

Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines

10 - Nafaa Boutiti

Directeur général de l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (Innorpi)

Ministère de la Santé

Hafedh Dakhlaoui

Directeur général de l'hôpital La Rabta de Tunis

Ferjani Chaabani

Directeur général de l'hôpital Tahar-Sfar de Mahdia

AutoFest édition #1

Du 01 au 28 Février



Mahindra
Rise.



*Des remises allant jusqu'à **5000^{dt}***

Plein d'avantages client

Des taux préférentiels

www.autofest.tn

@ f Auto Fest Tunisie

EN PARTENARIAT



BTNET BUSINESS Plus

ACCÉLÉREZ VOTRE TRANSFORMATION DIGITALE

La gestion de vos flux et de vos
liquidités 100% digitalisée.



Optimisez
vos paiements



Pilotez
votre trésorerie



Certifié par TUNTRUST
pour la signature
électronique



Centre de relation client 81 10 12 12

www.bt.com.tn

Jamel Ben Ammar
Directeur général du Centre de maternité et de néonatalogie de Tunis

Mourad Ayari
Directeur général de l'hôpital Mongi-Slim de La Marsa

Noureddine Ben Nacef
Directeur général de l'hôpital Aziza-Othmana de Tunis

Najoua Ben Amara
Directeur général de l'Institut national Zouhair-Kallel de nutrition et de la technologie alimentaire de Tunis



11 - Nozha Braimi
Directeur général du centre Mahmoud-Yaakoub d'assistance médicale urgente

Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées

Souad Mrad
Directeur général de l'Observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Ministère des Affaires culturelles

• **Théâtre national tunisien**



12 - Moez Mrabet
Directeur général

13 - Noômane Hamrouni
Directeur général du Centre national du cinéma et de l'image (Cnci)

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)



Eric Falt
Directeur du Bureau régional de l'Unesco à Tunis

Taskforce de la Décennie de l'Océan pour les Etats africains et les Etats insulaires adjacents



13 - Pr Amel Hamza-Chaffai
Vice-présidente

Composition de la Commission nationale de conciliation pénale

Makrem Ben Mna
Magistrat de l'ordre judiciaire du troisième grade, président

Khaled Ben Youssef
Président de chambre de cassation au Tribunal administratif, premier vice-président,

Khaled Ben Ali
Procureur occupant une fonction équivalente à la fonction de président de chambre de cassation à la Cour des comptes, deuxième vice-président

Lamia Ben Amara
Contrôleur général des services publics, représentante du Haut Comité du contrôle administratif et financier, membre

Lotfi Harzali
Contrôleur général des finances, représentant du corps de contrôle général des finances, membre,

Saida Selmani
Cheffe d'unité à la Commission des analyses financières, représentante de la Commission des analyses financières relevant de la Banque centrale de Tunisie, membre,

Sami Bezzine
Inspecteur central de la propriété foncière à l'Office national de la propriété foncière, représentant du ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières, membre,

Fatma Yacoubi
Conseiller rapporteur général à la direction générale du Contentieux de l'Etat, représentante du chef du Contentieux de l'Etat, membre,

Hayet Larbi
Administratrice à la direction générale du Contentieux de l'Etat, a été désignée rapporteur générale de la Commission.





Nabil Ammar

**Ministre des Affaires étrangères,
de la Migration et des Tunisiens à
l'étranger**

Diplomate de carrière, il aligne une longue expérience dans des postes importants à l'étranger et à la tête de grandes directions générales au Département. Nabil Ammar, qui était jusque-là ambassadeur en Belgique et au Luxembourg et représentant auprès de l'Union européenne, avait été ambassadeur au Royaume-Uni et en Irlande, après avoir été chargé d'affaires en pied à Oslo et diplomate à Vienne et Rome.

Nabil Ammar avait dirigé la direction générale Afrique, puis la direction générale Europe.■

Abdelmonaam Belaati

**Ministre de l'Agriculture,
des Ressources
hydrauliques et de la Pêche**

Diplômé de l'Ecole supérieure de guerre, spécialité pilote d'avion de chasse, le général de brigade Abdelmonaam Belaati était jusque-là inspecteur général des forces armées. Il avait suivi une formation d'officier à l'Académie militaire



de Tunis, une formation d'officier pilote à l'Académie de l'armée de l'air en Italie et d'officier pilote de chasse à Tunis. Au cours de sa carrière, il a assuré de nombreux commandements au sein de l'armée de l'air et a été directeur de coopération et des relations internationales et attaché militaire à l'ambassade de Tunisie à Madrid. Il est titulaire de la médaille militaire et a été décoré par les Nations unies en reconnaissance de sa participation aux forces de maintien de la paix au Congo en 2004.■

Mohamed Ali Boughdiri

Ministre de l'Education

Professeur universitaire et syndicaliste, il est titulaire d'un doctorat en chimie de la faculté des Sciences de Tunis. Dirigeant syndicaliste, il fut secrétaire général de l'Union régionale de Ben Arous, puis élu en 2017 secrétaire général adjoint de l'Ugtt en charge du secteur privé. Il quittera ses fonctions syndicales en 2021, à la suite d'un différend avec la direction actuelle de la centrale syndicale.■



Mounir Ben Rejiba

**Secrétaire d'Etat auprès du
ministre des Affaires étrangères,
de la Migration et des Tunisiens
à l'étranger**

Diplomate de carrière, il était jusque-là ambassadeur de Tunisie au Portugal (depuis fin 2018). Auparavant, il avait été directeur à la direction générale Europe au ministère des Affaires étrangères, après avoir été en poste à l'ambassade de Tunisie à Bruxelles.■

Ridha Gabouj

Secrétaire d'Etat chargé de l'Eau

C'est un spécialiste de l'eau fort de plus de 30 années d'expérience dans le domaine qui vient d'être promu au poste de secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, chargé de l'Eau. Ridha Gabouj était jusque-là directeur général du génie rural et de l'exploitation en eau et président du Programme Eau au sein du ministère. Il est ingénieur général, diplômé de l'École nationale du génie rural des eaux et forêts (Paris, 1987), après avoir obtenu le diplôme de l'Institut national agronomique de Tunis (1985).■



ooredoo

APPELEZ, ET CONNECTEZ-VOUS À LA OMRA AU MEILLEUR PRIX

ROAMING
PASSEPORT

***147#**

À PARTIR DE
5 DT

Avec les forfaits Roaming passeport Omra, profitez d'internet et des minutes d'appels avec vos familles & proches aux prix les plus bas à partir de 5 dinars.

Pour bénéficier de ces forfaits, composez le *147# ou rendez vous sur l'application My Ooredoo.



Facturation des appels: 1 minute non divisible.
Valable pour toutes les offres



Par le renouvellement de sa certification MSI 20000, la CDC réaffirme sa conformité aux Standards Internationaux de qualité financière.



Le présent certificat reste la propriété exclusive du certificateur et fait strictement référence au bénéficiaire.
Le maintien du certificat durant la période de validité susmentionnée est soumis à conditions, stipulées dans le corps de la norme.
Selon la réglementation internationale en vigueur, le bénéficiaire est lié contractuellement au certificateur pendant la durée du certificat
et ne peut être délivré à un autre bénéficiaire sans l'autorisation préalable et écrite du certificateur et de l'organisme de certification.
En cas d'incomplétude avec la norme, conduisant à la suspension de la certification, le bénéficiaire ne peut faire valoir son certificat
et ne peut faire état de sa conformité durant la période de suspension ; sous peine de retrait définitif du certificat.
Il appartient au bénéficiaire de faire cesser les causes de suspension dans les délais impartis.

N° /



Site web : www.cdc.tn

Adresse : 07, Rue Abou Hamed El Ghazali,
Jardins du Japon, Montplaisir, 1073 Tunis.

Distinctions

Walid Ktila, champion paralympique

décroche deux médailles d'or dans la course des 100 et 800 mètres sur chaise roulante (T34) lors du meeting international de para-athlétisme «Grand Prix» de Tunis. 



Décès

Hassen Bettaieb

P.D.G. de la Société de construction électromécanique (Sacem), ancien directeur général adjoint à la Steg et P.D.G. de la société Compto. Il fut vice-président du Club Africain (CA).

1 - Nabil Ben Abdallah

Hôtelier, ancien haut cadre de l'Office national du tourisme tunisien, propriétaire de l'hôtel Rihanna à Aïn Draham, l'un des fondateurs et membre du Conseil national de la Fédération tunisienne de l'hôtellerie (FTH), ancien président de la fédération régionale du Nord-Ouest.

2 - Me Othman Zitouni

70 ans, juge (1981-1984), avocat près la Cour de l'appel

3 - Me Ammar Saidani

77 ans, avocat près la Cour de cassation

4 - Lotfi Larnaout

Peintre, poète, ancien enseignant à l'Ecole des beaux-arts de Tunis (Isbat)

5 - Abdellatif Ben Ammar

79 ans, cinéaste, réalisateur, producteur

6 - Mohamed Dhrif

Acteur, homme de théâtre, réalisateur, cinéaste

7 - Nadhem Heni

Journaliste, animateur, producteur à la Radio Culturelle

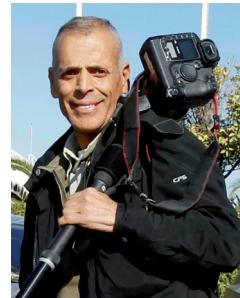
8 - Rim Hamrouni

42 ans, artiste, comédienne, chroniqueuse à Diwan FM

Arrêt sur image

Lablabi &Kaftaji

Arrêt sur image



• Par Mohamed Hammi





Le lablabi, un bon plat hivernal typiquement tunisien à base de pois chiches, d'ail, de cuminou de carvi, d'huile d'olive, de sel, de poivre et de harissa.

L'appellation vient du turc leblebi, signifiant «pois chiches grillés».



Le keftaji, ou kaftagi, est un plat populaire en Tunisie. Son appellation vient du turc köfteci, signifiant «vendeur de kofta».

Le kafteji est un plat composé principalement de légumes et il est épicé et pimenté. Les légumes sont cuits un à un en friture. L





• Par Riadh Zghal

L'émigration, une saignée du capital humain national



Maintenant, les enfants nés après 1998 ne reconnaissent pas les distinctions régionales, ils reconnaissent les tutoriels, imitant les mouvements de danse, les vlogs (videoblogues), les podcasts, qui peuvent venir de n'importe où. »

Cultural Appropriation: A Roundtable: Artforum, Summer 2017



L'éditorial du dernier numéro de *Leaders* (N°141, février 2023), signé par Taoufik Habaïeb était titré : «Nous sommes tous des migrants». C'est comme s'il voulait rappeler que notre pays a attisé durant des siècles la convoitise d'envahisseurs de l'Est et du Nord. Tous ne sont pas partis ! Mais aujourd'hui, avec la domination de l'économie de la connaissance et la baisse de la croissance démographique, l'émigration des forces vives de la nation constitue un risque pour le présent et l'avenir. Le capital humain national est face à une double menace : l'émigration clandestine et les défaillances de la gouvernance des ressources humaines. A cause de ces défaillances, le capital humain qui constitue la principale richesse de notre pays est bradé et gaspillé.

En matière de braderie, les cadres supérieurs, les spécialistes, les diplômés formés à coût de milliers de dinars par personne, s'en vont vers des pays plus développés ou, du moins, plus riches. Selon le président du Syndicat tunisien des médecins libéraux, 900 médecins quittent le pays chaque année. Il ajoute que mille médecins obtiennent leurs diplômes chaque année et que le secteur de la santé compte seize mille médecins.

Selon les déclarations d'un membre du Conseil de l'ordre des ingénieurs, entre 2015 et 2021, 6 500 ingénieurs quittent le pays en moyenne par

an ; la formation d'un ingénieur coûte en moyenne 100.000 DT.

Parallèlement, nombreuses sont les sources de gaspillage des forces vives de la nation :

a) Le chômage des diplômés ou non : certains se dirigent vers des activités dans le secteur informel souvent associé à la précarité, le sous-emploi, le faible, voire très faible revenu, certains se trouvent poussés vers la délinquance. A cet égard, il faut considérer les effets de ce mix de facteurs sur les taux de suicide et de criminalité.

b) Le gaspillage des intelligences par la dégradation et l'inadaptation du système éducatif depuis le primaire jusqu'au tertiaire, non seulement du point de vue des méthodes pédagogiques, mais aussi du point de vue du contenu et des conditions matérielles. Cela en l'absence d'une veille soutenue sur l'évolution des problématiques actuelles qui aurait mieux préparé les apprenants au monde qui les attend, ainsi que l'absence d'une veille sur les changements de profil des nouvelles générations que le philosophe Edgar Morin a qualifié de «mutants», tellement ils sont différents de leurs aînés.

c) Le gaspillage des intelligences prive le pays des opportunités pour mieux se positionner en matière de production de la connaissance, d'innovation et d'entrepreneuriat technologique. Pourtant, le

potentiel est là et en progression Mahmoud Sami Nabi cite dans son livre «*Que la Tunisie brille à nouveau*» (انشع تونس من جديد محمود سامي نابي) : la Tunisie est classée 46e sur 120 pays en matière de production de la connaissance entre 2011-2014, alors qu'entre 2000-2005 elle était classée 64e.

Ces défaillances minent la gouvernance du capital humain national et appellent à un effort d'analyse et de compréhension la plus approfondie possible. On peut à cette fin recourir à des études scientifiques basées sur un corps de théories et d'enquêtes de terrain. On peut aussi trouver de précieux indicateurs dans la littérature produite par les romanciers, les hommes et femmes de théâtre qui sont de fins observateurs de la société et qui se répartissent sur tout le territoire. Ils décrivent le vécu de jeunes hantés par le désir d'émigration « suicidaire », le vécu de jeunes qui s'activent en marge de la société, les méthodes des « entrepreneurs » de l'émigration clandestine et leurs alliances outre-mer, la corruption tous azimuts qui alimente leur commerce ... Des recherches sociologiques dévoilent les perceptions de la société par les jeunes et les moyens qu'ils adoptent soit pour affirmer leur citoyenneté, soit pour se soustraire aux diverses autorités qui brident leur liberté.

A ce propos, j'évoquerai deux exemples puisés dans des écrits tunisiens récents :

J'ai trouvé dans le roman *Watan* de Azza Filali une illustration réaliste du vécu de jeunes qui se trouvent dans des endroits perdus, particulièrement minés par la pauvreté, le manque de services publics, la corruption en plus d'un contrôle policier très rapproché. Ce sont des jeunes qui n'ont pas le sentiment de vivre leur vie face à des horizons bouchés. La seule ouverture qui reste à leurs yeux est le départ, l'exode vers les grandes villes ou l'émigration à bord des bateaux de la mort.

Une étude publiée récemment par la Revue tunisienne des sciences sociales, analyse les comportements de jeunes lycéens qui s'adonnent au hip hop et se perçoivent comme citoyens du monde. L'auteur, Taoufik Jemai, présente les résultats d'une enquête auprès de ces jeunes des quartiers pauvres de Sfax qui, en guise d'expression identitaire, pratiquent le hip hop. Né dans les quartiers pauvres du Bronx

à NY, le hip hop s'est imposé comme expression de contestation d'un ordre social établi. En décryptant les formes et les lieux d'expression de ces jeunes, l'auteur révèle, d'une part, leur effort de fuir la pression qu'exercent sur eux les diverses autorités : celle de la famille, celle du lycée et celle de la police ; d'autre part il montre l'inscription de leurs activités dans un contexte mondialisé et pluriculturel de par :

- la langue (arabe avec parfois des connotations algériennes et marocaines, français, anglais, italien),
- le rythme (rap à l'américaine, à l'orientale parfois avec une touche qui s'apparente à l'appel à la prière),
- l'expression corporelle (puissant dans des sources américaines, européennes, asiatiques et une touche de la région d'origine du danseur),
- les accessoires du paraître et la tenue vestimentaire (blue jeans et jogging, kachabia, kamis afghan, casquettes, chapeaux, bérrets, bonnets africains, chéchia, mdhalla (chapeau tissé de feuilles de palmier), toque des pays du Golfe ou keffieh palestinien, collier, bague, bracelet ...).

A travers la pratique du hip hop, c'est un cri de révolte poussé par ces lycéens sur un fond de mélange hétérogène de cultures. Ce mélange serait impossible sans une attitude de tolérance mêlée d'une volonté de s'exprimer hors des codes qui gouvernent la société. Cela prélude à la genèse d'une culture nourrie d'hétérogénéité et d'hybridation, qui aura sans doute ses effets sur la culture nationale à plus ou moins long terme. Les opprimés qui se révoltent sont des acteurs sociaux qui initient des changements, fussent-ils incrémentaux et imperceptibles dans l'immédiat.

S'adressant aux opprimés, Bhabha écrivait : «... je pense que vous ne pouvez pas simplement posséder votre propre histoire d'être opprimé ou souffrir. Bien sûr, cette expérience est spécifique. Bien sûr, elle crée son propre langage et son expérience communautaires. Elle crée sa propre capacité de construire une histoire. Mais elle doit être vue en termes relationnaires, d'une histoire d'interactions dynamiques.»⁽¹⁾

R.Z.

(1) Bhabha, H. K. (1986). "The Other Question: Difference, Discrimination and the Discourse of Colonialism", In F. Parker, P. Hulme, & M. Iverson (Eds.), *Literature, Politics, and Theory: Papers from the Essex Conference 1976–1984*. London: Methuen

En couverture

Budget, consommation et niveau de vie

Comment les Tunisiens dépensent leur argent

L'effet prix (inflation) et l'effet Covid (confinement et restrictions de voyages à l'étranger) ont marqué dans une certaine mesure les habitudes de consommation des Tunisiens, leur budget et leur niveau de vie durant l'année 2021-2022. Ces deux facteurs se sont en effet conjugués produisant une stagnation des dépenses à prix courants et un changement dans la structure de la dépense, avec moins de dépenses hors du foyer, de vacances et de voyages à l'étranger. Ils ont également généré une hausse des dépenses sur les produits alimentaires, une baisse des dépenses d'acquisition de logements (terrains, constructions, achats...) et une accentuation des inégalités régionales, à l'exception du Grand Tunis où l'indice de GINI a baissé de près de 5 points s'expliquant par le fait que peut-être les plus riches ont dépensé moins.

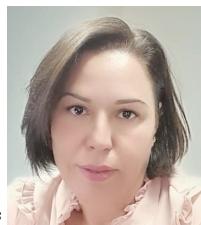




C'est ce qui ressort de l'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages de 2021-2022 (EBCNV), conduite par l'Institut national de la statistique (INS). On y apprend également que le taux de pauvreté global s'établit à 16.6% de la population (soit près de 1 951 000 personnes, avec une dépense en dessous du seuil de pauvreté estimé à de 2 536 DT par personne par an) dont près de 337 000 personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté dite sévère ou extrême) et que le niveau d'instruction du chef de ménage et son occupation socioprofessionnelle en constituent des facteurs significatifs.

Cette 12e enquête du genre, réalisée tous les cinq ans depuis 1968, a été effectuée entre mars 2021 et mars 2022. Celle devant se dérouler en 2020 a été reportée à 2021, en raison de la pandémie de Covid (et a donc couvert également le grand pic de la pandémie en juillet 2021). Elle s'étale sur deux années, porte sur 1 400 produits et services et offre une mine précieuse d'indicateurs utiles tant pour les pouvoirs publics que les différents autres décisionnaires, les chercheurs, les chefs d'entreprise, les marketeurs et autres.

La dépense et sa structure



Dorra Dhraief

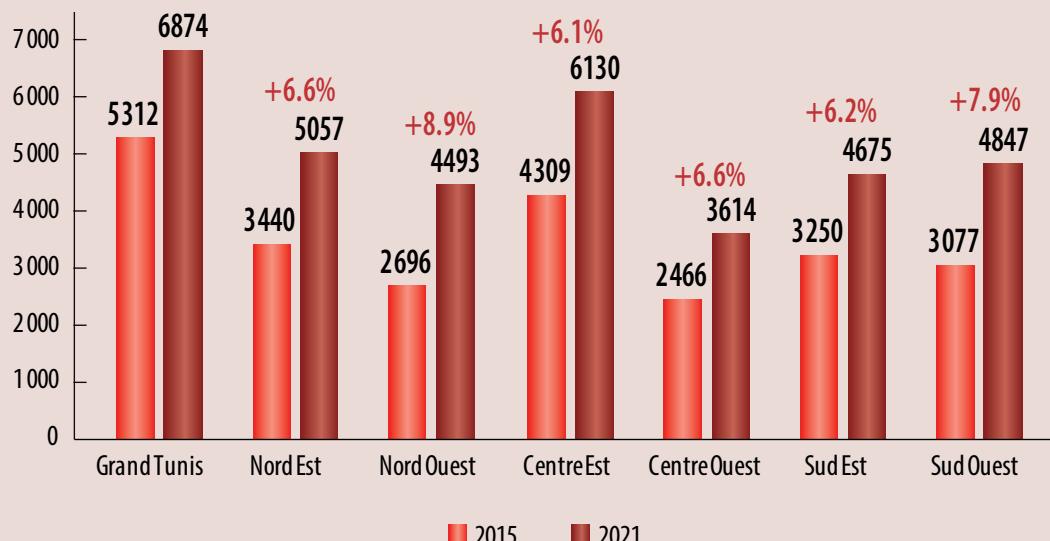
Le premier résultat de l'enquête est l'estimation de la dépense moyenne par ménage et par individu par an, explique à Leaders Dorra Dhraief, directrice de la consommation des ménages, chargée de la direction centrale

des statistiques démographiques et sociales à l'INS. Selon l'enquête 2021, cette dépense par individu s'est accrue de 3 871 DT en 2015 à 5 468 DT, soit une croissance annuelle moyenne à prix courants de 5.1%. L'analyse montre qu'il ne s'agit pas d'une croissance en volume, mais elle est due à l'inflation, subissant l'effet prix. La dépense par ménage a augmenté de 15 561 DT en 2015 à 20 328 DT en 2021 (+4.6%). Il convient de noter, à cet égard, qu'un changement est intervenu depuis 2015 quant à la taille du ménage qui était alors de 4 personnes et s'est réduit à 3.7 personnes.

Par milieu, l'effet prix a été moindre en milieu rural comptant plus sur l'autoproduction, enregistrant 1.8% de croissance, contre 0.4% en milieu urbain. Par région, c'est le Nord-Ouest qui a connu la plus forte croissance de la dépense, sans pour autant enrayer la pauvreté.

Le deuxième principal résultat de l'enquête est la structure de la dépense, permettant en effet de renseigner sur le niveau de vie et la dépense, avec comme premier critère la part des produits alimentaires. Généralement, la baisse de la part des produits alimentaires au profit d'autres postes de dépenses traduit une amélioration du niveau de vie (loi d'Engel). Or, pour la première fois, on observe une augmentation significative de la part des dépenses sur les produits alimentaires, passant de 28.9% en 2015 à 30.1% en 2021, ce qui souligne une nette dégradation du niveau de vie et une montée de l'inflation.

Evolution de la dépense moyenne par tête par an selon les régions 2015- 2021



Ce qui a augmenté, ce qui a baissé

Quasiment, la dépense moyenne est partout en hausse (en nominal), à quelques rares exceptions. C'est ainsi que les produits alimentaires passent de 1 118 DT en 2015 à 1 645 en 2021 (+47%). Dans cette catégorie, la dépense sur les légumes qui était de 159 DT s'est accrue à 274 DT (+72%), le sucre et les produits sucrés, y compris les gâteaux, ont connu une augmentation en dépense de 88%, passant de 27 à 51 DT par personne par an.

Les boissons alcoolisées et le tabac ont enregistré une hausse de 79% (de 102 à 183 D). A elle seule, la dépense moyenne en tabac a été de 176 DT contre 96 en 2015.

Parmi les autres hausses significatives, celle de l'habillement et les articles chaussants, passant de 293 à 635DT. Il en est de même pour ce qui est des dépenses pour la santé, l'hygiène et les soins personnels, qui se sont accrues de 363 à 609 DT. Rien que les soins médicaux, au sein de cette même catégorie, ont plus que doublé, passant de 62 à 161 DT.

Les dépenses à la baisse sont celles relatives au logement pour ce qui est de l'acquisition de terrain, la construction et autres. Elles n'ont été que de 83 DT contre 169 DT en 2015, soit une baisse de 51% en nominal.

On relève également une baisse dans les dépenses sur les voyages à l'étranger (vacances, haj, omra...), les allocations de voyage et autres dépenses y afférentes, régressant de 12 à 2 DT seulement.

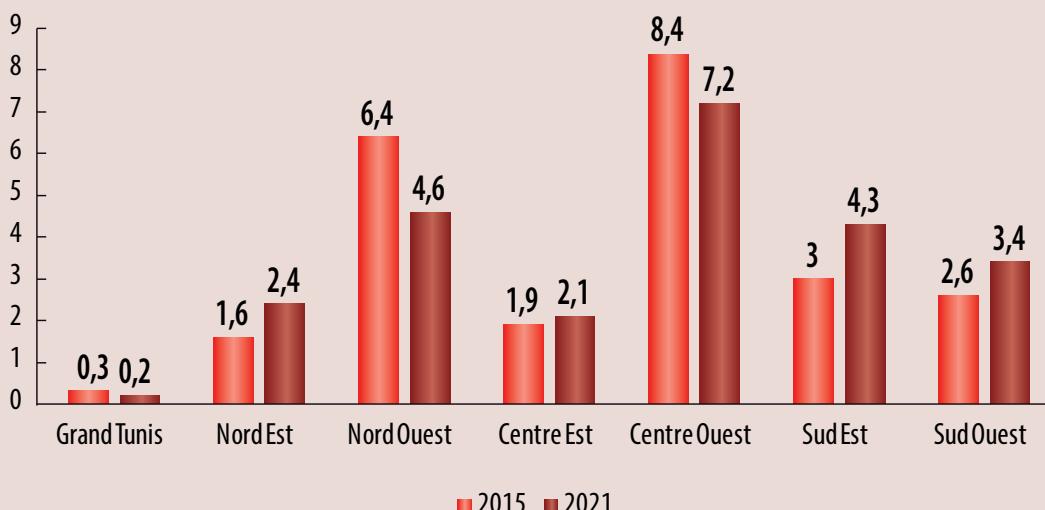
Un meilleur ciblage de la pauvreté

L'estimation de la pauvreté est un élément important de cette même enquête.. La pauvreté est une situation de privation matérielle et sociale empêchant l'individu de satisfaire ses besoins essentiels. En Tunisie, l'approche retenue pour la mesure de la pauvreté consiste à aborder ce phénomène en termes de conditions de vie à travers l'exploitation des données issues de l'enquête quinquennale. Le «seuil de pauvreté» désigne alors le niveau de consommation minimum en deçà duquel une personne est considérée comme pauvre, c'est-à-dire ne disposant pas d'un niveau de vie convenable.

C'est ainsi que le seuil national de la pauvreté est fixé à une dépense annuelle moyenne par personne de 2 536 DT. Il varie entre 2 683 DT en milieu urbain et 2 224 DT en milieu rural.

En appliquant cet indicateur sur l'ensemble des Tunisiens, on identifie 1 951 000 personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté globale, soit 16.6% de la population, contre 13.8% en 2019 et 15.2% en 2015. Parmi ces personnes, celles considérées éprouvant une pauvreté sévère (ou extrême) sont au nombre de 337 000 (soit un taux de 2.9% de la population), contre 326 000 en 2015, enregistrant ainsi 11 000 nouveaux pauvres extrêmes en 2021. «Une lecture des résultats par grandes régions, indique l'INS, reflète une augmentation de la pauvreté dans plusieurs régions du pays entre 2015 et 2021. Il est à noter toutefois que la région du Nord-Ouest se distingue par une réduction sensible du taux de pauvreté, passant de 28,4% en 2015 à 22,5% en 2021. Le Grand

Taux de pauvreté extrême par région entre 2015 et 2021



Des dépenses en hausse

Parmi les dépenses moyennes annuelles par personne, observées en hausse par l'INS, nous avons sélectionné en échantillon les produits et services suivants :

Libellé produit	dpa_2021	Part 2021	dpa_2015	Part 2015	Ecart
Légumes	274	5,0%	159	4,1%	0,9%
Fruits	124	2,3%	97	2,5%	-0,2%
Viandes et volailles	377	6,9%	263	6,8%	0,1%
Lait, produits laitiers et œufs	241	4,4%	162	4,2%	0,2%
Sucre et autres produits sucrés	51	0,9%	27	0,7%	0,2%
Boissons non alcoolisées et plats cuisinés ou livrés à domicile	137	2,5%	82	2,1%	0,4%
Alcool et tabacs	183	3,3%	102	2,6%	0,7%
Boissons alcoolisées	7	0,1%	6	0,2%	0,0%
Tabac et neffa	176	3,2%	96	2,5%	0,7%
Habillement	635	11,6%	293	7,6%	4,0%
Articles chaussants	200	3,7%	70	1,8%	1,9%
Hygiène et soins	609	11,1%	363	9,4%	1,8%
Soins médicaux courants	161	2,9%	62	1,6%	1,3%
Soins médicaux exceptionnels	124	2,3%	52	1,3%	0,9%
Produits pharmaceutiques	206	3,8%	96	2,5%	1,3%
Appareils médicaux	7	0,1%	4	0,1%	0,0%
Soins personnels	111	2,0%	149	3,8%	-1,8%
Télécommunications	224	4,1%	171	4,4%	-0,3%
Achat d'appareils téléphoniques fixes et mobiles	32	0,6%	17	0,4%	0,1%
Factures et cartes de recharge pour téléphone fixe et portable	150	2,7%	136	3,5%	-0,8%
Dépenses internet	42	0,8%	17	0,4%	0,3%



Tunis affiche pour sa part une légère baisse du taux de pauvreté à 4,7% en 2021 (contre 5,3% en 2015). Le Centre-Ouest demeure la région où le taux de pauvreté est le plus élevé en Tunisie, s'élevant à 37% en 2021 (contre 30,8% en 2015) et son "gap" par rapport à d'autres régions, comme celles situées sur le littoral de la Tunisie, reste important.»

De nombreux facteurs permettent d'éclairer certains aspects de la pauvreté, notamment le niveau d'instruction du chef de ménage et sa catégorie socioprofessionnelle.

«Les individus vivant sous la responsabilité d'un chef de ménage dont le niveau d'instruction ne dépasse pas le cycle primaire représentent trois quarts des pauvres, alors que leur poids dans la population totale ne dépasse pas les 60%, souligne l'INS. En revanche, les individus vivant sous la responsabilité d'un chef de ménage ayant un niveau d'éducation universitaire sont largement sous-représentés dans la population pauvre (3,3%) au regard de leur poids démographique total (10,7%). Les individus vivant au sein de ménages dont le chef est un ouvrier non agricole représentent le

Comment a été effectuée l'enquête

Fiche technique

- Un échantillon de 21 600 ménages représentatif au niveau des grandes régions.

17 400 enquêtés : taux de réponse 81%

- Plan de sondage révisé : stratification selon les gouvernorats, le milieu et le taux de pauvreté
- Collecte : entre mars 2021 et mars 2022



Déroulement

Les enquêteurs passent presque un mois auprès de chaque ménage enquêté, en plusieurs vagues. D'abord, effectuant une visite quotidienne pendant sept jours. Puis, ils laissent un carnet où le ménage note ses dépenses pendant 10 jours, et ce deux fois, soit 27 jours au total. Il s'agit de consigner les dépenses courantes, moins courantes et exceptionnelles. Ainsi, l'enquête approche l'estimation du niveau de vie par la dépense.



Une lourde logistique

Pour réaliser cette enquête nationale, l'INS mobilise des équipes totalisant près de 500 personnes qui couvrent l'ensemble du territoire tunisien, entre milieu urbain et milieu rural. La nomenclature des produits porte sur 1400 denrées et services classés en 12 postes, selon la nomenclature COICOP. Une nouvelle enquête complémentaire sera conduite courant mars 2023 pour définir les pondérations des produits du panier de l'Indice des prix à la consommation (IPC).



cinquième de la population totale, mais constituent un tiers de la population pauvre. Les ménages dont le principal soutien est au chômage sont également présents dans la population pauvre de façon beaucoup plus importante que leur poids démographique. Les ménages dont le chef est cadre, indépendant ou patron des petits métiers sont, quant à eux, relativement peu touchés par la pauvreté.»

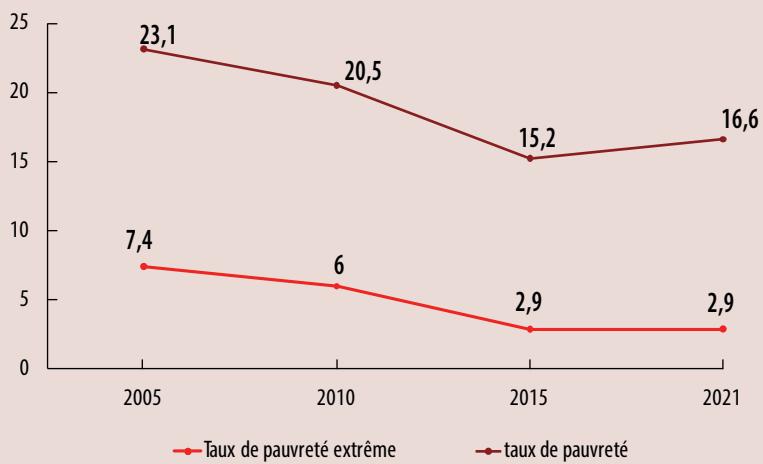
Tous les résultats mis en ligne

Fidèle à sa tradition, l'INS publie intégralement les résultats de son enquête. Ils sont accessibles sur son site web www.ins.tn. Ses indicateurs sont essentiels pour l'élaboration du plan, la priorisation des

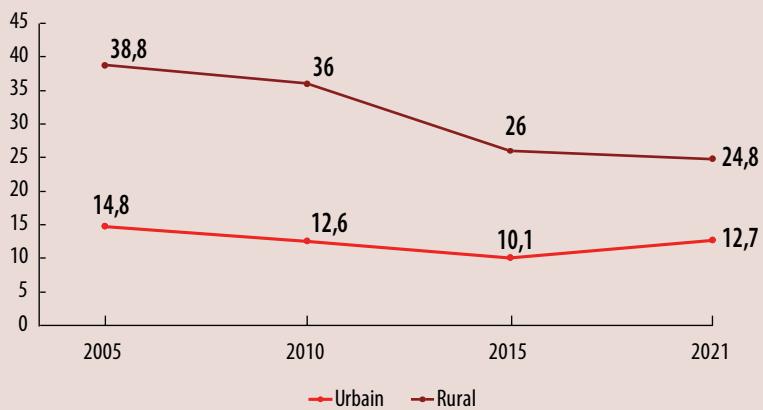
investissements du développement régional, la prévision pour le commerce intérieur et extérieur, l'aide sociale, le ciblage des bénéficiaires de la subvention et l'équilibre général du budget de l'Etat. Les résultats détaillés offrent une mine d'informations pour les décisionnaires, les chercheurs, les marketeurs et d'autres spécialistes. A la faveur des divers traitements et croisements possibles, ils présentent des indicateurs utiles, autorisent des analyses très fines et permettent de bâtir des stratégies à diverses fins.

L'INS est connu pour la qualité de ses enquêtes, depuis la méthodologie, l'administration, le dépouillement et le traitement. Il constitue un label de fiabilité largement reconnu et apprécié. L

Evolution du taux de pauvreté par milieu 2005-2021



Taux de pauvreté extrême par région entre 2015 et 2021





Garanties accidents de la vie

Nous ne sommes jamais à l'abri d'un accident

L'assurance GAV a été conçue pour vous garantir une indemnité suite à un accident, sous forme de :

- Capital payable aux ayants droit en cas de décès de l'assuré.
- Capital payable à l'assuré en cas d'incapacité permanente partielle ou totale.
- Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation.
- Indemnité journalière au titre de la période d'immobilisation.

-
- 📍 Square avenue de Paris - 1080 Tunis Cedex
 - 🕒 ALLÔ STAR : 70 255 000
 - ✉️ Contact@star.com.tn
 - 🌐 Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurance
 - 🔗 STAR ASSURANCES

En couverture

Première lecture des résultats de l'enquête de consommation 2021 de l'INS

• Par Habib Touhami



L'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages effectuée par l'INS entre le 13 mars 2021 et le 8 mars 2022 indique que les dépenses de consommation en 2021 se sont élevées par ménage à 20.328 dinars (22.152 dinars en milieu urbain et 16.065 en milieu rural) contre 15.561 dinars en 2015. Pour sa part, la dépense annuelle moyenne par personne s'est élevée à 5.468 dinars en 2021 contre 3.871 dinars en 2015, soit une progression nominale de 41,3% au cours de la période 2015-2021 et une croissance annuelle moyenne de 5,9%. Considérant l'inflation, l'INS estime que la dépense annuelle moyenne par personne a connu une «quasi-stagnation» au cours de la période indiquée.

Dépenses moyennes en dinars par personne 1980-2021

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2021
Nutrition	103,5	183,5	286	364	503,8	634	763	1118	1645
Habitation	71,9	130,6	158	215	286	414	635	1030	1307
Boissons alcoolisées et tabacs	73	102	183
Habillement	21,1	28,3	73	114	148	160	224	293	635
Meubles et électroménager	117	143	191
Santé, hygiène et soins personnels	14,2	33	62	92	133	188	228	363	609
Transport	11,5	40,5	55	75,2	114,8	195	233	360	375
Télécom.	0,7	1,8	4	9	14,7	67	141	171	224
Culture/Diverti.	16	33,4	44,5	60,2	77	103	36	44	46
Eduction et enseignement	2,9	8,3	16,5	25,6	38,7	50	54	84	81
Vacances, restauration et café	84	157	164
Autres dépenses	6,1	11,1	17	11	13	9	12	6	8
Total	247,9	470,5	716	966	1329	1820	2600	3871	5468

Source : INS

Cette évolution a impacté les coefficients budgétaires. En effet, la part des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées (nutrition) dans les dépenses de consommation est repartie à la hausse (30,1% en

2021 contre 28,9% en 2015), signifiant par là une réaffectation des dépenses de consommation en faveur du poste, à l'instar de ce qui s'est passé entre 1985 et 1990 suite à la crise économique de 1986 et de ses multiples impacts sur les revenus, les salaires et les prix.

Coefficients budgétaires 1980-2021

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2021
Nutrition	41,8%	39,0%	39,9%	37,7%	37,9%	34,8%	29,3%	28,9%	30,1%
Habitation	29,0%	27,8%	22,1%	22,3%	21,5%	22,7%	24,4%	26,6%	23,9%
Boissons alcoolisées et tabacs							2,8%	2,6%	3,3%
Habillement	8,5%	6,0%	10,2%	11,8%	11,1%	8,8%	8,6%	7,6%	11,6%
Meubles et électroménager							4,5%	3,7%	3,5%
Santé, hygiène et soins personnels	5,7%	7,0%	8,7%	9,5%	10,0%	10,3%	8,8%	9,4%	11,1%
Transport	4,6%	8,6%	7,7%	7,8%	8,6%	10,7%	9,0%	9,3%	6,9%
Télécom.	0,3%	0,4%	0,6%	0,9%	1,1%	3,7%	5,4%	4,4%	4,1%
Culture/Diverti.	6,5%	7,1%	6,2%	6,2%	5,8%	5,7%	1,4%	1,1%	0,8%
Eduction et Enseignement	1,2%	1,8%	2,3%	2,7%	2,9%	2,7%	2,1%	2,2%	1,5%
Vacances, restauration et café							3,2%	4,0%	3,0%
Autres dépenses	2,5%	2,4%	2,4%	1,1%	1,0%	0,5%	0,5%	0,2%	0,1%
Total	100,0%								

Source : INS



S'agissant du taux de pauvreté (pourcentage des individus affichant des dépenses de consommation inférieures au seuil de pauvreté), l'INS indique qu'il a augmenté entre 2015 et 2021, passant de 15,2% en 2015 à 16,6% en 2021. Quant au taux de pauvreté extrême, il s'avère qu'il n'a pas connu de variation notable au cours de la période indiquée, se stabilisant à 2,9, enregistrant malgré tout une hausse en milieu urbain et une baisse en milieu rural. Rappelons ici que le calcul des taux indiqués dérive directement du mode de fixation du seuil de pauvreté, ce dernier étant défini par l'INS comme «*le niveau de consommation minimum en deçà duquel une personne est considérée comme pauvre*». Ceci explique le décalage qui existe entre le mesuré et le ressenti, entre la méthode de l'INS et celle du ministère des Affaires sociales.

Taux de pauvreté et taux de pauvreté extrême 2005-2021 en %

Milieu	Pauvreté extrême				Pauvreté globale			
	2005	2010	2015	2021	2005	2010	2015	2021
Urbain	3,0	2,1	1,2	1,7	14,8	12,6	10,1	12,7
Rural	15,5	13,6	6,6	5,3	38,8	36,0	26,0	24,8
Tunisie entière	7,4	6,0	2,9	2,9	23,1	20,5	15,2	16,6

Source : INS

Cependant, la méthode de l'INS reste opérante pour apprécier l'évolution des écarts régionaux. Ainsi,

note-t-on entre 2015 et 2021 un léger recul de la pauvreté dans le Grand Tunis, une hausse relativement modérée dans la région du Centre-Est, une forte hausse dans les régions du Nord-Est, du Centre-Est, du Centre-Ouest et du Sud-Est contre une amélioration inattendue dans la région du Nord-Ouest. Globalement, la région du Centre-Ouest reste la région la plus marquée par la pauvreté (37,0%) et la région du Grand Tunis la moins marquée (4,7%).

Pauvreté par région 2005-2021 en %

Régions	Pauvreté extrême				Pauvreté globale			
	2005	2010	2015	2021	2005	2010	2015	2021
Grand Tunis	1,8	1,2	0,3	0,2	12,3	11,1	5,3	4,7
Nord-Est	4,9	3,3	1,6	2,4	21,8	15,2	11,6	15,2
Nord-Ouest	8,5	12,5	6,4	4,6	29,6	36,2	28,4	22,5
Centre-Est	2,7	2,3	1,9	2,1	12,5	11,6	11,5	13,2
Centre-Ouest	25,0	17,4	8,4	7,2	49,7	42,3	30,8	37,0
Sud-Est	6,9	6,2	3,0	4,3	24,5	20,7	18,6	23,2
Sud-Ouest	10,8	7,7	2,6	3,4	32,3	25,9	17,6	18,1
Tunisie entière	7,4	6,0	2,9	2,9	23,1	20,5	15,2	16,6

Source : INS

Deux remarques sont à faire à ce propos. La pauvreté est manifestement fonction de la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage ainsi que

LA SÛRETÉ DES DONNÉES EST ATTESTÉE



OBTENTION POUR
**LA 3ÈME FOIS
CONSÉCUTIVE**
La certification
ISO/IEC 27001

La seule banque en Tunisie disposant de la certification internationale
ISO 27001 en Cyber sécurité et protection de la vie privée
de la plateforme en ligne ATBNET & ATB MOBILE 2023-2025



[@ArabTunisianBank](http://www.atb.tn)



ATB
البنك العربي لتونس

ALL NEW **KORANDO**

UNE VALEUR SURE
OÙ QUE VOUS SOYEZ



SSANGYONG



WWW.SSANGYONTUNISIE.COM

[SsangyongTunisie officielle](#)

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

TUNIS - Rte de sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél.: (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax: (+216) 71 425 253

SFAX - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, km 2,5 - Sfax
Tél.: (+216) 70 130 020
Fax: (+216) 74 281 020

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I.Akouda - Sousse
Tél.: (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax: (+216) 73 343 233

GABES - Rte de Tunis , Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabés
Tél.: (+216) 70 130 090
Fax: (+216) 75 274 151

de son niveau d'instruction. Nonobstant les retraités au sein desquels le taux de pauvreté s'avère être le plus faible (5,4%), constat qui appelle une analyse spécifique, les ménages les moins pauvres sont ceux dont le chef appartient à la catégorie «*Cadres et professions libérales supérieures*» (6,2%) et les ménages les plus pauvres sont ceux dont le chef est soit «chômeur» (41,3%), soit «ouvriers agricoles» (31,9%). Dans la même logique, on constate que les ménages les moins pauvres sont ceux dont le chef est d'un niveau universitaire (5,1%) et les ménages les plus pauvres sont ceux dont le chef est soit d'un niveau néant (23,5%), soit d'un niveau primaire (20,3%) et ce, contre une moyenne nationale de 16,6%.

A la question de savoir si la situation socioéconomique qui a prévalu entre 2015 et 2021 a impacté les inégalités sociales, l'INS répond par l'affirmative, mais dans le sens de la diminution des inégalités. En effet, l'indice GINI sur le plan national est passé selon l'INS de 36,5% en 2015 à 35,3% en 2021. Sur le plan régional, la seule région dans laquelle l'indice GINI a baissé (atténuation des inégalités sociales) est la région du Grand Tunis (de 35,6 à 30,4). L'INS impute cette baisse à la baisse de certaines dépenses des ménages les plus aisées pendant le Covid-19 en matière de voyage, transport, loisirs, etc. Ailleurs, l'indice GINI a augmenté légèrement dans le Nord-Est et le Sud-Est, un peu plus dans le Nord-Ouest, le Centre-Ouest et le Sud-Ouest.

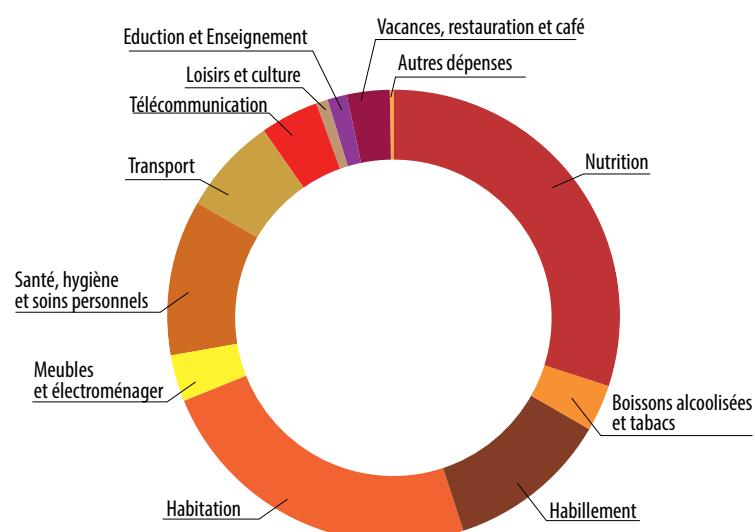
Indice GINI 2000-2021

Régions	2000	2005	2010	2015	2021
Grand Tunis	37,7	39,9	37,5	35,6	30,4
Nord-Est	37,1	36,5	29,3	31,2	31,5
Nord-Ouest	38,6	35,7	35,8	32,8	34,7
Centre-Est	38,2	37,2	36,0	35,1	36,8
Centre-Ouest	38,8	41,9	37,3	32,0	34,4
Sud-Est	37,8	40,2	36,0	32,0	32,7
Sud-Ouest	37,3	38,2	36,0	29,6	32,7
Tunisie entière	40,4	40,8	38,5	36,5	35,3

Source : INS

En son temps, la baisse de l'indice GINI entre 2010 et 2015 a donné lieu à beaucoup d'interrogations. Que dire alors de la baisse de l'indice enregistrée par l'INS entre 2015 et 2021 ! Ce que l'on sait avec quelques certitudes est que les crises sanitaires et économiques engendrent habituellement une augmentation de 1,5% en moyenne de l'indice GINI. Ce que l'on sait aussi est que l'indice GINI calculé à partir de la consommation a tendance à minimiser les inégalités par rapport à un indice GINI calculé à partir du revenu (le nôtre est calculé à partir de données sur la consommation). Ces faits laissent planer quelques doutes sur la crédibilité de la diminution des inégalités en Tunisie telle qu'elle ressort de l'évolution de l'indice GINI entre 2015 et 2021. H.T.

Structure de la dépense moyenne par personne par an 2021 (en dinars)



...Les ménages les moins pauvres sont ceux dont le chef appartient à la catégorie «*Cadres et professions libérales supérieures*» (6,2%) et les ménages les plus pauvres sont ceux dont le chef est soit «chômeur» (41,3%)...





• Par Sadok Rouai

Le rôle du Fonds monétaire international dans la création de la Banque centrale de Tunisie



La Tunisie a demandé l'assistance technique du FMI pour créer une banque centrale à une époque où elle n'était même pas membre du Fonds. La Tunisie n'était pas encore une République. C'était le Royaume de Tunisie.

Il existe un large consensus sur le fait que la création de la Banque centrale de Tunisie (BCT) et du Dinar faisait partie des premiers actes souverains de Bourguiba visant à concrétiser l'indépendance financière de la Tunisie vis-à-vis de la France. Dans ce processus, Hédi Nouira a joué un rôle de premier plan, tandis que Mansour Moalla a supervisé les travaux techniques avec l'aide d'une équipe de la Banque de France (BdF).

Ce qui manque à ce récit critique sur les origines de la BCT, c'est l'apport technique du FMI. En fait, Bourguiba lui-même a fait allusion au FMI le 3 novembre 1958 à l'occasion de l'inauguration du siège de la nouvelle Banque centrale. Dans son allocution, il a remercié les autorités françaises pour leur soutien en vue d'assurer une négociation harmonieuse sur le transfert du privilège d'émettre la monnaie et sur la création de la BCT. Il a ajouté : « Pour nous prémunir de la facilité et la complaisance et assurer à notre monnaie la stabilité désirée, nous avons fait appel à l'avis autorisé d'experts de renommée mondiale mis à notre disposition par les Nations unies ». La référence aux Nations unies ne devrait pas surprendre car Bourguiba était certainement plus familier avec les Nations unies qu'avec le FMI. En fait, la Tunisie s'est rapprochée à la fois des Nations unies et du FMI.

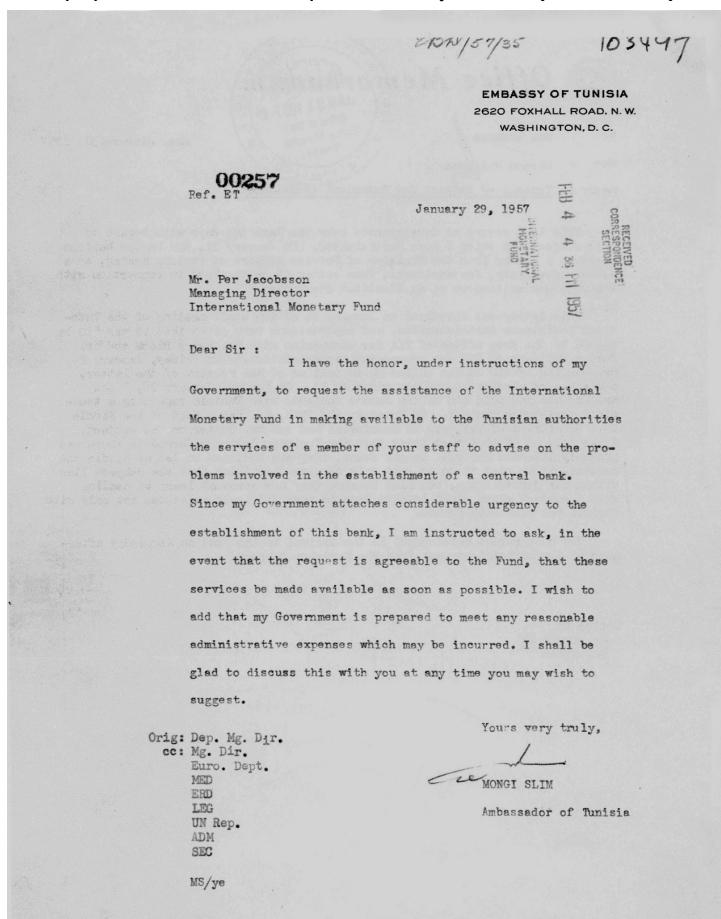
Il est également important de préciser que le souci des autorités à l'époque était d'adhérer rapidement à la Banque mondiale pour bénéficier de ses financements, à un moment où les relations financières avec la France traversaient une étape critique.

La demande officielle de la Tunisie a été transmise par l'ambassadeur Mongi Slim au directeur général du FMI, Per Jacobson, dans une lettre datée du 29 janvier 1957. Pour bien situer cette démarche dans le temps, au moment de la demande, la Tunisie n'était même pas membre du Fonds, n'était pas encore une République et Bourguiba était encore Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de la Défense.

Juste un jour après la réception de la demande de la Tunisie, l'Administrateur représentant la France au Conseil d'administration du FMI, qui a eu vent discrètement de



■ Lettre de l'ambassadeur Mongi Slim au directeur général du FMI - Demande d'assistance technique pour la création d'une banque centrale - 29 janvier 1957 (Archives du FMI)



cette demande grâce à l'ambassade de Tunisie, a contacté le personnel du Fonds pour leur demander de retarder la communication officielle de cette requête au Conseil d'administration jusqu'à ce qu'il ait consulté ses autorités.

Il a fallu près d'un mois pour clarifier cette question et la demande d'assistance technique des autorités a été enfin envoyée au Conseil le 28 février 1957 et approuvée le 6 mars 1957. Il a été convenu que Jan Viktor Mladek, directeur de l'Office européen du FMI à Paris, se rendra en Tunisie pour une période initiale d'environ quatre à six semaines.

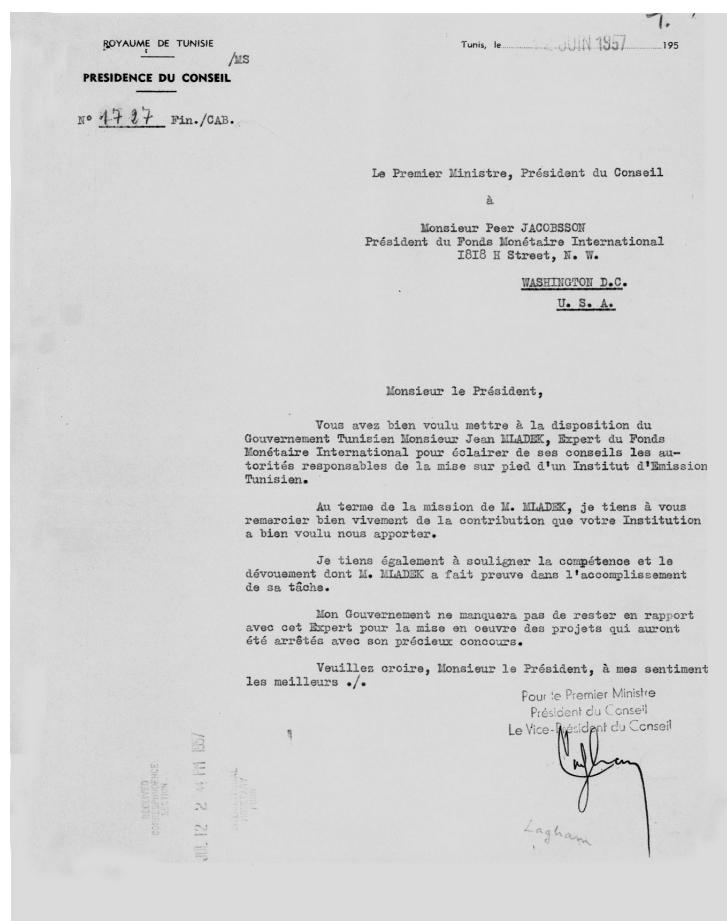
La contribution technique du Fonds à la mise en place de la Banque centrale fut continue à travers deux missions en Tunisie et des contacts réguliers avec les autorités à Paris et à Washington, jusqu'à la mise en place de la BCT le 19 septembre 1958.

Il est également important de noter que Mladek, en plus de l'assistance technique qu'il a fournie aux autorités tunisiennes sur la mise en place de la Banque centrale,

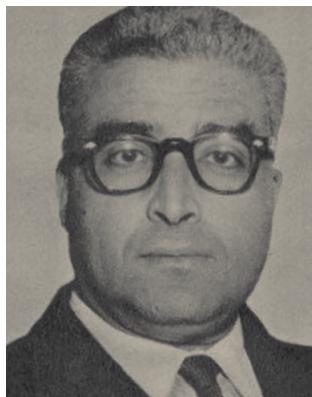
a également joué le rôle d'intermédiaire de confiance entre les autorités tunisiennes et françaises sur les questions économiques et les problèmes financiers.

Au cours de la première mission, menée en Tunisie entre le 29 avril et le 18 juin 1957, Mladek a préparé pour le gouvernement tunisien un rapport sur la situation économique et a fourni un ensemble de principes directeurs pour la législation sur la Banque centrale. Plus tard, au cours des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale tenues du 23 au 26 septembre 1957 à Washington DC, Mladek a rencontré Hédi Nouira, ministre des Finances, Mongi Slim, et Habib Bourguiba Jr.

La deuxième mission a commencé le 13 mars 1958 et s'est terminée le 13 juillet 1958 et s'est tenue à Tunis et à Paris. A Tunis, Mladek a rencontré Bourguiba, Ladgham et Nouira. Les autorités tunisiennes ont demandé à Mladek « de confirmer auprès des Français leur volonté de coopérer sur les questions financières malgré le problème politique entre les deux pays ». Il lui a également



■ Lettre de Ladhgam (au nom de Bourguiba) au directeur général du FMI sur la mission Mladek - 12 juin 1957 (Archives du FMI)



été demandé « de faire un effort à Paris pour faire revenir l'équipe technique française et guider le travail de l'équipe franco-tunisienne au moins pendant les premières semaines».

Dans son rapport final à la direction du FMI daté du 7 août 1958, Mladek a indiqué que son travail sur la création de la BCT couvrait trois tâches principales : (1) la législation, le projet de loi sur le statut de la Banque, la monnaie,

le contrôle des changes et le contrôle du crédit, (2) l'organisation technique, et (3) la résolution du problème de la balance des paiements de la Tunisie. Il a indiqué que les trois tâches sont étroitement liées à l'état des relations franco-tunisiennes.

Mladek a indiqué qu'il avait demandé aux autorités françaises leur confirmation quant à leur accord sur le principe d'une Banque centrale tunisienne indépendante,



Bio express

Sadok Rouai

Etudes

- Lycée de Carthage, baccalauréat (économie), 1968
- Université de Tunis, faculté de Droit et des Sciences économiques, Tunis, licence en sciences économiques, 1973
- Institut de techniques de banque, Paris, diplôme d'études supérieures bancaires, 1975

Expérience professionnelle

1973-1987 - Banque centrale de Tunisie

- 1973 – Economiste, département des études
- 1980 - Directeur général, département de la supervision bancaire
- Représentation de la Banque centrale de Tunisie au Conseil d'administration de la Banque d'investissement de Tunisie et des Emirats arabes unis

1987-2021 - Fonds monétaire international

- Conseil d'Administration du FMI
- Conseiller principal auprès de l'Administrateur

Autres activités

- Juge électoral, Comté de Montgomery, Maryland, élections législatives et présidentielles de 2020.

١٤٤٤ جوسيل ٢٢ (١٣٦٣ شعبان غرة في وودي) (١٩٥٤ جويلي ٢٢، ١٣٦٣ شعبان في وودي)

وقد وقعت من جهة أخرى المصادفة على ما تضمنه القرآن الواقع المتداولة في صدور ١٣٤٧هـ،
حيث سبتمبر ١٩٥٨، وب١٣٦٧هـ، الأول من طرف مجلس مديرى هيئة الملايين العامة الدولى
والتابعى من طرحب مديرى البنك الدولى لمتحدد البنا والغاية والمحفظة لهذا القانون ترجمتها الحرمين.

البصل الثاني: يرخص ركاب الدولة الماليية في إن يدفع ل الهيئة للدّاد النفدي الدّوّي من مال الخزينة مبلغ
أنتاب للحكومة القوّانية في الهيئة الماليّة و كذلك جميع المبالغ للمرتبة على الحكومة التونسيّة، وإن ممتنع
أحكام الارتفاع المتعلّق بالهيئة للهشّار لهاها
و تدفع من حصة لخزينه الماليّ التي تخضع لها هيئة الدّاد النفدي الدّوّي للحكومة القوّانية
ممتنع أحكام الارتفاع المتعلّق بالهيئة المذكورة أو ممتنع ملحوظ.

البعض الثالث يرخص ركاب البنك الدولة المالية في إن يدفع للبنك الذي لم يجد البناء والقاء من مال
الخزينة مبلغ أكتاب الحكومة في البنك المذكور وكذا المجتمع المبالغ التي تverse على الحكومة التونسية باعتراض
أحكام الاتّفاق المتعلّق بالبنك المختار إليه. وتدفع من جهة أخرى للبنك المختار المبالغ التي يدفعها
البنك المذكور لتجديد البناء والقاء، بعضاً حكم الاتّفاق المتعلّق بالبنك المذكور.

البعض الرابع - يرخص كتاب الدولة المالية في إن يحدث ويعطى إداري في ذلك ونائدة الهيئة المد المعني الذي بناء على بعضه من القانون الأساسي للهيئة المذكورة وكذلك للبنك المعني بناء على البعض الخامس من القانون الأساسي للبنك المذكور لدون دفع من المخربة أو فاعماله بدون جانبي مع بمحرر تقدمة بالخطافر ووصوله إلى التفود الوظيفية الواجب دفعها إلى الهيئة المذكورة والبنك.

المفصل الخامس: ينبع كل من هيئة للدائن التقديمي والدائن الجملي لمجتبيه النبا، والثانية، بمقتضيات القانون الأساسي من الوحدة الفضائية والخطاطات والأمتيازات المقررة بالفصل ٧ من القانون الأساسي المتعلّق بالهيئة المذكورة وبالفصل ٧ من القانون الأساسي المتعلّق بالشك المختار.

المصل السادس- ينشر هذا القانون بالرائد الرسمي للجمهورية التونسية وينفذ كقانون
صادر عن رئيس

صدر برئاسة الجمهورية بتونس

١٣٧٧ مسمى في و في

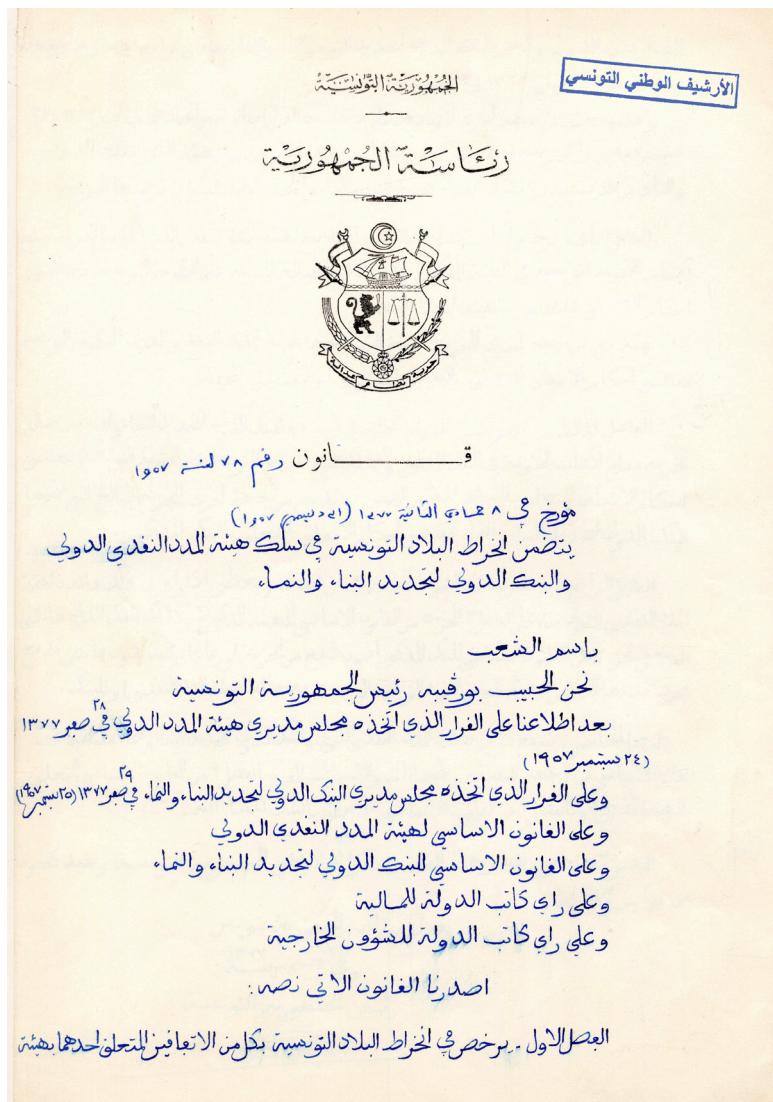
رئيس الجمهورية التونسية

[Signature]

الشيف الوطني التونسي

ajoutant que « j'ai été rassuré par les autorités françaises compétentes dès avril 1957 que le principe d'une nouvelle Banque centrale tunisienne a été accepté par les autorités françaises bien que, d'après la convention financière, le privilège de la Banque d'Algérie et de Tunisie ne dût expirer qu'en 1961 ».

Beaucoup des recommandations de Mladek, portant surtout sur la gouvernance de la BCT et sur l'importance de son indépendance vis-à-vis du gouvernement, ont été retenues dans le texte final de la Loi 58-90 du 19 septembre 1958 portant création et organisation de la BCT, bien que le concept d'indépendance de la Banque centrale à cette époque ait eu probablement peu à voir avec



son incarnation moderne. A titre d'exemple, on peut citer comme recommandations :

- L'introduction de la répartition équilibrée des membres du Conseil d'administration de la BCT entre représentants du secteur public et du secteur privé,
 - La rigueur dans le processus de nomination et de révocation du gouverneur, du directeur général et des membres du Conseil,
 - Enfin, le FMI était derrière la limitation importante selon laquelle «le crédit au gouvernement par la Banque centrale ne doit pas dépasser 5% des recettes ordinaires de l'exercice précédent».

OM.—

U W W N° 57-78 du 31 decembre 1938

portant adhésion de la Tunisie au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

Le 1^{er} juillet 1945, alors que la France venait de gagner la guerre contre l'Allemagne nazie, le général Charles de Gaulle, alors chef de l'Etat, déclara : « Nous voulons que la France soit une nation libre et souveraine, et nous voulons que nos concitoyens en soient les dirigeants. »

Au Nom du Peuple,
Nous, HABIB BOURGUIBA, Président de la République Tunisienne.

VU la résolution adoptée par le Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire International en date du 24 Septembre 1957 (28 Safar 1377) ;

VII la résolution adoptée par le Conseil des Gouverneurs de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en date du 25 Septembre 1957 (29 Safar 1377) ;

VU les statuts du Fonds Monétaire International;

VU les statuts de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement ;

VU l'avis du Secrétaire d'Etat aux Finances :

VII l'avis du Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

Emissions, la loi dont le temps suit.

ARTICLE PREMIER.— Est autorisée l'adhésion de la Tunisie à chacun des deux accords relatifs l'un au Fonds Monétaire International, l'autre à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, accords signés à Bretton Woods en date du 22 Juillet 1944 (1 Chahâne 1363).

Sont, d'autre part, approuvées les dispositions des deux décisions prises en date du 24 Septembre 1957 (28 Safar 1377) et 25 Septembre 1957 (29 Safar 1377), l'une par le Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire International, l'autre par le Conseil des Gouverneurs de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et dont la traduction intégrale est annexée à la présente loi.

ARTICLE DEUX. - Le Secrétaire d'Etat aux Finances est autorisé à verser au Fonds Monétaire International, par les moyens du Trésor, le montant de la souscription de l'Etat Tunisien audit Fonds ainsi que toutes les sommes dues par le Gouvernement Tunisien en vertu des dispositions de l'accord relatif au Fonds qui sont arrivées

Seront, d'autre part, versées au Trésor les sommes payées par le Fonds Monétaire International au Gouvernement Tunisien en vertu des dispositions de l'accord relatif au Fonds ou en vertu de ses annexes.

Les Archives Nationales
de Tunisie

.../1

6-21 52-28

(8 d'juinade IV 1377)

- 2 -

ARTICLE TROIS.— Le Secrétaire d'Etat aux Finances est autorisé à verser à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, par les moyens du Trésor, le montant de la souscription du Gouvernement à la dite Banque ainsi que toutes les sommes dues par le Gouvernement Tunisien en vertu des dispositions de l'accord relatif à la Banque sus-mentionnée.

D'autre part, seront versées au Trésor les sommes payées par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en vertu des dispositions de l'accord relatif à la dite Banque.

ARTICLE QUATRE.— Le Secrétaire d'Etat aux Finances est autorisé à créer et à donner, s'il l'estime convenable, au Fonds Monétaire International, conformément à l'article 3, section 5, des statuts dudit Fonds ainsi qu'à la Banque Internationale conformément à l'article 5, section 12 des statuts de ladite Banque, des ordres de paiement sur le Trésor ou des Bons du Trésor sans intérêts, payables à vue en remplacement des sommes en monnaie tunisienne dont le paiement est dû soit au Fonds soit à la Banque.

ARTICLE CINQ.— Le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement jouissent du statut juridique, des immunités et des priviléges prévus à l'article 9 des statuts dudit Fonds et à l'article 7 des statuts de ladite Banque.

ARTICLE 6. La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat /

Fait à Tunis, le

Les Archives Nationales
de Tunisie



En revanche, certaines de ses recommandations n'ont pas été retenues. En particulier, il s'était opposé à la proposition d'autoriser la Banque centrale à refinancer les prêts bancaires à moyen terme pour favoriser l'investissement, affirmant qu'une telle facilité pourrait être une source d'inflation. Il avait conseillé aux autorités de suivre les bonnes pratiques en vertu desquelles les investissements sont financés par l'épargne intérieure et les prêts et dons étrangers et non par les prêts à moyen terme accordés par les banques de dépôts et refinancés par la BCT. Ces propositions n'avaient pas été retenues.¹

S.R.

Mohamed Koubaa

Directeur général de l'UBCI

Passer de l'ambition au projet

«Les réalisations accomplies par la banque en 2022 apportent, dans la qualité, de bonnes réponses à nos attentes et confirment l'amorce de la transformation engagée.» Aux commandes depuis maintenant plus d'un an et demi, Mohamed Koubaa, directeur général de l'UBCI, garde un regard attentif sur le tableau de bord. Agissant à la fois sur la croissance et la nouvelle stratégie qui doit la porter, il s'emploie à explorer de nouveaux gisements et à forger des modèles appropriés. De l'ambition, la banque entend passer à la mise en œuvre de son projet.

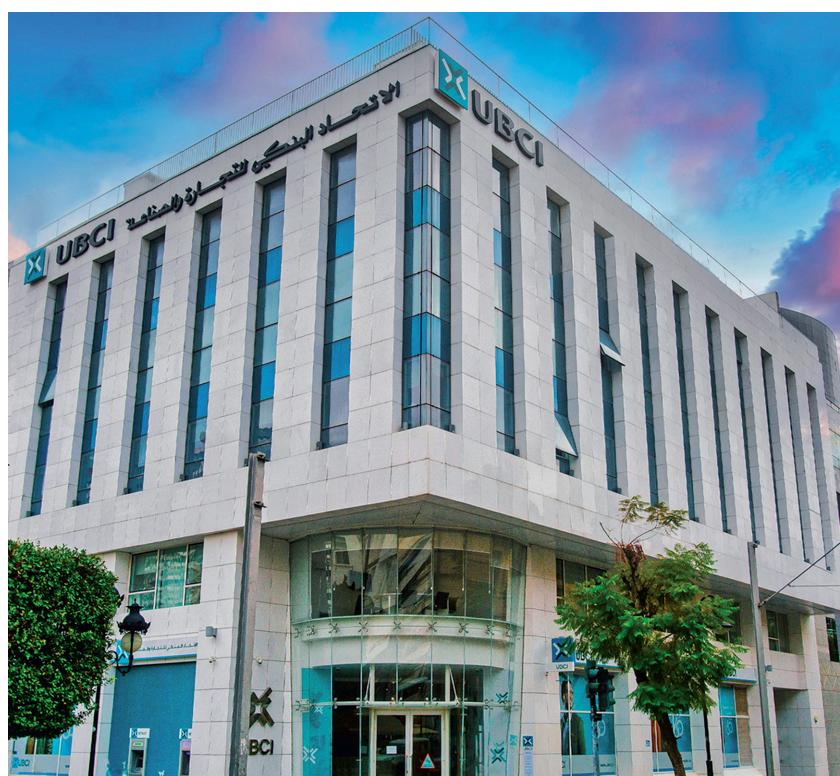
L'exercice 2022 de l'UBCI s'est soldé par de bonnes performances grâce à une dynamique commerciale retrouvée. C'est ainsi que le PNB a enregistré une croissance de 11%, passant de 265.9 MD en 2021 à 295.2 MD. Les dépôts se sont accrus de 3.01 MD à 3.18 D et les créances accrochées comprimées à 5.9%, avec un taux de couverture de 82%. La part de marché se situe entre 4 et 5%, ce qui dénote le large potentiel qui s'offre.

Les gisements de la croissance

D'où viendra la croissance escomptée par UBCI malgré cette conjoncture si particulière ? Pour Mohamed Koubaa, la réponse est claire. «D'abord, dit-il, consolider nos services à la clientèle, en apportant plus et mieux. Nous avons beaucoup d'atouts. Le nouveau système d'information qui est en cours de finalisation permettra de digitaliser les services, de renforcer la proximité avec nos clients, de mieux connaître leurs besoins et de leur apporter des réponses dans des délais raccourcis. Cela suppose l'élaboration d'un catalogue de produits appropriés et de nouvelles pratiques».

Sur ce même élan et dans l'élargissement de sa base de clientèle, l'UBCI s'intéresse de près aux très petites

et moyennes entreprises (TPME). «C'est une suite naturelle de ce que nous faisons, explique Mohamed Koubaa. L'UBCI a la réputation d'être active sur le corporate. Il nous appartient d'accorder une attention plus particulière aux TPME et de créer en leur faveur un modèle spécifique à même de leur apporter un accompagnement durable. Le tissu de TPME est dense, varié et porteur. Il mérite notre concours. Comme nous l'avons fait pour le corporate des grandes entreprises, nous comptons accorder une attention redimensionnée aux TPME, avec des réponses adaptées et la qualité requise».





«Sur tous les segments, le conseil est un axe fort à développer, estime M. Koubaa, pour sortir du concept de trésorerie au rôle de banquier. A l'ère de la financiarisation de l'économie, la banque garde une fonction spécifique à accomplir, souligne-t-il. L'écosystème crée un plafond de verre que beaucoup d'entreprises atteignent sans pouvoir le faire bouger».

Savoir écouter la monnaie

«Nous sommes en fin de cycle de tout un modèle, ce qui nous incite à concevoir de nouvelles approches, souligne le directeur général de l'UBCI. Ce qui fait défaut derrière les banques, c'est un système financier favorable. La consommation des crédits est très forte, à l'instar de ce qui se passe dans les économies immatures. On arrive à la limite d'un certain exercice dont nous sommes victimes et nous devons nous en sortir. On ne peut pas tout financer par des crédits. D'autres acteurs manquent dans la chaîne de financement. Je pense particulièrement aux capital-risqueurs, aux gestionnaires de fonds et autres. Aussi, le système doit-il encourager l'épargne bancaire, à travers l'ouverture de capital, la création de fonds et autres, ce qui permettra aux épargnants d'accéder à des actifs et de mieux rémunérer leurs ressources. Il faudrait savoir écouter la monnaie. C'est en circulant qu'elle créera de la richesse».

Un projet dans le projet

Pour revenir à l'UBCI, Mohamed Koubaa affirme que la banque fait le pari d'occuper une bonne position

sur la place. Son projet de transformation lui apportera la dynamique et les outils nécessaires. «L'objectif, dit-il, est de disposer de suffisamment d'atouts pour réaliser nos projets, en capitalisant sur nos acquis, notre positionnement, notre expertise en gestion de risque et nos valeurs humaines.»

Au cœur de ce projet de transformation figure notamment la bancassurance. Le nouvel actionnaire de référence, le groupe CARTE, fondateur des assurances CARTE, y apportera des atouts majeurs. Ce sera «le projet dans le projet». Mais d'autres innovations se préparent.■

Bio express

Mohamed Koubaa



- M. Mohamed Koubaa possède une expérience de 25 ans au cœur des marchés financiers.

Après avoir intégré l'École Centrale de Paris, puis complété sa formation par un DEA en mathématiques stochastiques de l'Université Paris I-Sorbonne, il commence son parcours professionnel à la Caisse nationale du crédit agricole en 1996 au sein de la salle des marchés.

En tant que trader, puis en tant que responsable de trading, il a géré plusieurs portefeuilles dérivés de taux et de change. Il a développé des produits dits complexes sous forme de notes structurées en faveur des clients de la banque à la fois corporate et institutionnels. Il a participé à plusieurs fusions, notamment celle avec la banque Indosuez en 1998 puis avec le Crédit Lyonnais en 2004.

Suite à la crise financière de 2008, il fut chargé de recouvrer les portefeuilles en difficulté et de proposer une restructuration pour les commercialiser de nouveau.

Il a présidé l'Association des Tunisiens des grandes écoles en France entre 1999 et 2001.

Entre 2017 et 2020, M. Koubaa a accompagné la direction générale d'une banque publique dans la conduite d'une profonde transformation et la préparation d'un nouveau plan stratégique.

- M. Koubaa est à la tête de l'UBCI depuis fin avril 2021

UBCI, 1^{ère} Banque en Tunisie Labélisée « Engagé RSE »



Fabrice Rousseau

Conseiller de coopération et d'action culturelle,
directeur de l'Institut français de Tunisie

Être à l'écoute et répondre aux attentes

Depuis sa ville natale de Nantes, le voilà atterri à Tunis, après avoir occupé les mêmes fonctions à Pékin (2014-2017), puis à Moscou (2019-2022).

Fabrice Rousseau, nouveau conseiller de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France et directeur de l'Institut français de Tunisie, s'est immédiatement mis à l'œuvre. Remplaçant Hubert Tardy Joubert, qui est retourné en France rejoindre le cabinet de Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, il reprend le flambeau «avec réel intérêt et grand plaisir», confie-t-il à Leaders. Ce fils unique d'un couple d'enseignants (histoire / géo), très attachés à Nantes, s'est retrouvé diplomate culturel jusque dans des contrées lointaines, où il a laissé son empreinte. A Tunis, il compte poursuivre sur le même élan, en apportant une valeur ajoutée significative.

J

e n'ai pas de parti pris particulier, nous affirme M. Rousseau. Dans chaque pays, la programmation culturelle tient compte de la dimension historique des relations et contribue à l'enrichissement de la mémoire collective partagée. Mon ambition en Tunisie est de faire le maximum, c'est-à-dire prêter une grande écoute aux attentes des publics divers et variés et s'employer avec toute l'équipe à y répondre. L'essentiel est d'inscrire cette relation dans la richesse et la qualité.»

L'IFT agit en effet sur plusieurs fronts. L'enseignement de la langue française, assuré dans les trois instituts (Tunis, Sousse et Sfax), une douzaine d'autres centres de langue (de Bizerte à Djerba), en plus des Alliances françaises, et dans 35 lycées porteurs du label France Education, bénéficie à diverses tranches d'âge, des enfants aux séniors. Sans compter les établissements scolaires et universitaires publics et privés. Ce n'est pourtant que la partie apparente d'un grand iceberg

fait d'activités culturelles, d'aide à la publication, d'études en France, de soutien à la recherche et autres aspects.

L'évènement de l'année 2023 sera pour le nouveau conseiller et directeur de l'IFT la pré-ouverture, d'ici à l'automne prochain, d'une bonne partie du nouvel Institut à Sousse. Un investissement significatif qui dotera la capitale du Sahel d'un espace culturel moderne et bien équipé, à même de rayonner sur toute la région. L'inauguration officielle intervientrait courant 2024.

Une deuxième action majeure portera sur le sport qui sera introduit dans la programmation de l'IFT. Il s'agit de promouvoir la pratique sportive, pour tous, au sein des établissements bénéficiant de l'appui de l'Institut. «Le sport est porteur de grandes valeurs universelles, inclusives qui gagneraient à être ancrées davantage, souligne Fabrice Rousseau. Notre objectif est de soutenir les établissements scolaires à faire monter leurs compétences en activités sportives.» Coïncidant avec



l'organisation à Paris en 2024 des Jeux olympiques, cette initiative entend s'inscrire dans la durée de l'après-Jeux et bénéficier aux enfants et aux jeunes.

Rebondissant sur la suite du sommet de la Francophonie, tenu en novembre dernier à Djerba, Fabrice Rousseau y puise l'excellente expérience de supports numériques et interactifs réalisée dans le stand de l'IFT au Village

de la Francophonie. «Les visiteurs ont beaucoup aimé les innovations présentées. Cela nous incite à rééditer pareils stands un peu partout en Tunisie», souligne-t-il.

Diversification, approfondissement et enrichissement dans l'innovation : le nouveau directeur de l'IFT s'y engage. «Dans la qualité de la relation.»



Bio express

Parcours professionnel

- Depuis février 2023 : conseiller de coopération et d'action culturelle, directeur de l'Institut français de Tunisie
- 2019-2022 : conseiller de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France en Russie, directeur de l'Institut français de Russie
- 2017-2019 : chef du service pédagogique de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger(Aefe)
- 2013-2015 : conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France en Chine, directeur adjoint de l'Institut français de Chine.

Diplômes, concours et formation

- 2011 : lauréat du concours de recrutement des IA-IPR
- 2005 : lauréat du concours de recrutement des personnels de direction, 1ère classe
- 1997 : lauréat de l'agrégation externe de sciences économiques et sociales
- 1996-1997 : auditeur à l'Ecole normale supérieure de Paris (Ulm)
- 1994-1996 : DEA en économie des institutions, Ehess – Université Paris 10-Nanterre – Ecole
- Polytechnique
- 1991-1994 : Institut d'études politiques de Bordeaux, section politique et sociale

Né le 1er novembre 1973 à Nantes

Marié et père de deux enfants

عجیل فی تونس الکبیر

ستوائسه الکبیر



Malte au Conseil de sécurité des Nations unies 2023-2024



• Par Simon Pullicino

Ambassadeur de la République
de Malte à Tunis

Malte a rejoint pour la première fois le Conseil de sécurité des Nations unies en 1983-1984.

Quarante ans plus tard, nous avons de nouveau l'honneur de siéger au Conseil de sécurité de l'ONU en tant que membre élu pour la période 2023-2024.

Durant notre mandat, nous allons chercher à émuler le succès obtenu par la Tunisie au cours de son récent mandat 2020-2021. Pendant ces deux ans, la Tunisie a effectivement contribué au multilatéralisme en faisant avancer plusieurs initiatives visant à promouvoir le dialogue et la coopération.



© Photo ONU

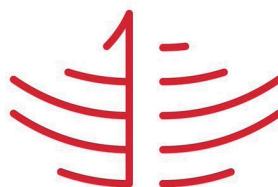
■ Le ministre des Affaires étrangères et européennes et du Commerce de Malte, Dr Ian Borg, présidant le Conseil de sécurité le 14 février 2023

La Tunisie a pu initier et présenter avec succès la résolution 2532 du Conseil de sécurité de l'ONU tout en réussissant à s'adapter à l'évolution de l'environnement diplomatique, témoignant ainsi de sa contribution efficace au maintien de la paix et de la sécurité. La résolution 2532, adoptée le 1er juillet 2020, vise à mettre un terme immédiat aux hostilités dans toutes les circonstances à l'ordre du jour du Conseil de

sécurité de l'ONU tout en demandant d'accélérer la réponse à la pandémie de Covid-19.

De même, l'ambition de Malte de siéger au Conseil de sécurité de l'ONU découle de sa volonté de contribuer de manière significative au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tout en reconnaissant les défis à venir, Malte s'engage à n'épargner aucun effort pour contribuer positivement au renforcement de la coopération et du multilatéralisme en faveur d'un ordre international fondé sur la règle de droit. En tant que pays méditerranéen, Malte veillera également à accorder la priorité aux défis en termes de sécurité dans le voisinage immédiat.

Quatre domaines thématiques prioritaires ont été identifiés, à savoir : enfants et conflits armés ; climat et océans, avec un accent particulier sur la montée du niveau de la mer ; femmes, paix et sécurité et alphabétisation.



Malta
2023-2024
**UNITED NATIONS
SECURITY COUNCIL**

En tant qu'ardent défenseur du système multilatéral, nous mettrons l'accent et soulignerons les principes inscrits dans la Charte des Nations unies. Nous privilégions le dialogue et la diplomatie et nous demeurons persuadés qu'il est de notre responsabilité de laisser le monde en meilleur état aux générations futures. Nous nous engageons à être la voix de ceux qui en ont le plus besoin et nous continuerons à œuvrer pour plus d'inclusion.

Par ailleurs, nous sommes également convaincus que les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle unique à jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité, la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends. Elles font partie intégrante du système multilatéral et peuvent renforcer la confiance entre les pays et promouvoir des questions telles que les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'impact du changement climatique. De plus, ces organisations peuvent apporter une contribution significative grâce à leur connaissance unique de leur région.

La présidence maltaise - février 2023

Malte a été le premier pays à inscrire officiellement la question du changement climatique à l'ordre du jour politique de l'Assemblée générale des Nations unies. En outre, en tant que pionnier dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (Cnudm), Malte est déterminé à susciter une meilleure prise de conscience à propos des pays et des peuples qui sont confrontés à la montée du niveau de la mer, en particulier les petits États insulaires en développement. Conformément aux priorités que nous avons établies et la crédibilité que nous avons réussi à construire au fil des ans, nous avons organisé le 14 février 2023 un débat ministériel ouvert au Conseil de sécurité de l'ONU sur les implications de la montée du niveau de la mer pour la paix et la sécurité internationales.

Nous espérons sincèrement qu'à travers cet événement, nous avons mis en lumière une des répercussions désastreuses du changement climatique qui menace l'existence, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États. Nous sommes confiants que ce débat ouvert fournira aux pays les plus touchés une plateforme pour mettre en lumière les défis liés à la montée du niveau de la mer. Nous demeurons déterminés à continuer d'explorer les instruments

pouvant être utilisés par le Conseil de sécurité pour relever ces défis complexes.

Le 13 février, Malte a également organisé un événement marquant sur les enfants et les conflits armés. Cette séance d'information était axée sur la prévention des violations graves à l'encontre des enfants dans les conflits armés. Malte se félicite de l'approche coordonnée entre le Bureau du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés et le Bureau du Représentant spécial sur la violence contre les enfants. En tant que président du groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, nous nous réjouissons de continuer à travailler en étroite collaboration avec les deux bureaux afin de renforcer la prévention, de répondre aux violations et de réduire les facteurs de risque.

Le 23 février, Dr Ian Borg, ministre des Affaires étrangères et européennes et du Commerce de Malte, a présidé un briefing du Conseil de sécurité des Nations unies sur la coopération entre les Nations unies et l'Union européenne. En tant qu'État membre de l'UE, Malte a proposé d'organiser cette réunion préparatoire pendant sa présidence. Le Haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité / vice-président de la Commission a fait le point sur la coopération de l'UE avec les Nations unies au cours des douze derniers mois et souligner le rôle principal joué par l'UE dans la sphère multilatérale.

Finalement, en consultation avec le Secrétariat des Nations unies, un débat important présidé par le ministre maltais des Affaires étrangères a été organisé le 24 février pour marquer le premier anniversaire du début de la guerre en Ukraine.■

S.P.

...Nous espérons sincèrement qu'à travers cet événement, nous avons mis en lumière une des répercussions désastreuses du changement climatique qui menace l'existence, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États....



PREVOYANCE CANCER



NUMÉRO BLEU
82 10 10 90

LA GARANTIE QUI DONNE L'ESPOIR

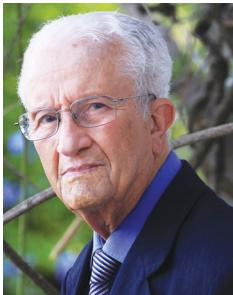
Besoin d'un soutien financier pour vous soigner,
CARTE VIE est là pour vous aider.



L'avenir
avec assurance

www.carte.tn

Chronique



• Par Abdelaziz Kacem



Notes pour une oraison

1

Traînant une grippe dont je n'ai pas respecté le protocole, moult fois, je dus quitter imprudemment mon lit pour courir de micro en micro à la présentation de mon dernier-né : *Bourguiba al-Mustami' al-akbar* (Bourguiba l'Auditeur suprême). Ainsi, comme au temps de son règne, le Zaïm continue à m'appeler à des heures indues et je réponds volontiers présent. J'ai cependant un regret, un pardon à demander. Éreinté, comme je le suis encore, je n'ai eu ni le temps, ni la force de prendre part à un gros chagrin. Les notes que voici ne sont qu'un à-valoir sur une contribution plus conséquente que je m'attellerai à élaborer.

2

Le 27 décembre 2022, à Paris, un savant, un érudit hors pair, maître et ami de nombreux universitaires du Machreq et du Maghreb dont je suis, l'arabisant immense, André Miquel est mort. Le monde arabe perd avec lui un allié irremplaçable. Ancien de la rue d'Ulm, agrégé de grammaire, rien ne destinait ce latiniste germanisant à devenir un grand spécialiste de la langue et de la littérature arabes. Tout commence en 1946, quand, lauréat au Concours général de géographie, le jeune lycéen gagne un périple méditerranéen qui le conduira de la Corse au Maghreb. Il en revient remué par une vocation encore informulable, mais qui se renforce, après sa découverte, chez un bouquiniste, d'un Coran dans la traduction d'un orientaliste des Lumières, Claude-Étienne Savary (1749-1788).

3

Sa vocation se précise. Il s'inscrit aux Langues O et l'orientaliste insigné Régis Blachère le prend en charge. Il est bientôt boursier auprès du fameux Institut français d'études arabes de Damas et les bibliothèques syriennes lui ouvrent leurs portes. Il entame une thèse colossale : «La Géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI siècle».

4

En septembre 1961, la chance lui sourit encore, il est nommé chef de la Mission universitaire et culturelle française en République arabe unie. D'autres horizons culturels s'ouvrent devant lui. Il abandonne sa thèse, s'intéresse à la littérature arabe moderne, au cinéma. 1961 au Caire, ce n'était encore ni le bon moment ni le meilleur endroit à l'époque. Les relations diplomatiques franco-égyptiennes étant rompues après l'agression tripartite de Suez. Ladite Mission, rattachée à l'ambassade suisse, représentant les intérêts de la France, était dans la ligne de mire des Moukhabarat. Le destin d'André Miquel allait connaître une tournure des plus dramatiques. Il est brusquement arrêté en novembre et mis au secret sous quatre chefs d'inculpation, de l'espionnage au profit d'Israël à l'atteinte à la sécurité de l'Etat. Il n'est libéré qu'en avril 1962. Cette mésaventure due à l'espionne aiguë qui rendait fou les Services égyptiens, André Miquel la raconte dans son livre *Le Repas du soir* (Editions Flammarion, 1964).

5

De retour en France, il se détourne de la voie diplomatique et reprend le chemin de l'Université en songeant à changer de cap, fermer la parenthèse de son engouement pour la langue de Jâhidh. Dans son livre *L'Orient d'une vie* (Payot, Paris, 1992), il revient à l'épisode malheureux du Caire : J'ai aussi pensé que renoncer à l'arabe, comme j'avais commencé à le faire en détention, pourrait passer pour une forme d'aveu et qu'il fallait donc absolument que je continue à en faire. À ceux qui me demandaient les raisons de cette obstination, je répondais, pardon pour la formule : «Pour les emmerder, pour leur prouver que je n'étais pas celui qu'ils croyaient.»⁽¹⁾ Un changement d'orientation a quand même été opéré. Délaissez le présent trouble des Arabes, il s'intéressera à leur passé. Il est devenu médiéviste et c'est peut-être tant mieux. Ses travaux en la matière sont d'une bien grande importance.

6

Il faut ajouter que les nombreux messages de sympathie qu'il a reçus, le sentiment d'être considéré, aimé par des gens appartenant à l'aire géographique où il a tant souffert, lui furent d'une inestimable consolation. Dans une lettre qu'il m'avait envoyée en réponse au chapitre que je lui ai consacré dans mon essai *Culture arabe / culture française* (L'Harmattan, Paris, 2002), André Miquel, m'écrivait : «Je ne trouve pas de mots pour vous dire l'émotion que j'ai ressentie à la lecture des pages, trop indulgentes, que vous me consacrez, et le réconfort qu'elles m'apportent. En ces temps d'incertitude et de folie, je me dis, en vous lisant, que j'ai eu raison de me lancer dans cette aventure, et qu'elle m'a apporté d'irremplaçables amitiés.» (Lettre du 28 octobre 2002).

7

Résumons sa carrière : de 1962 à 1976, il est professeur de langue et de littérature arabes. Il enseigne, successivement, à Aix-en-Provence, à l'École pratique des hautes études, à Vincennes-Paris-VIII, à Paris-III.

De 1976 à 1997, la consécration : il est titulaire de la chaire de Langue et de littérature arabe classique du Collège de France. De 1991 à 1997, il en devient l'administrateur pour deux mandats.

8

Intellectuel engagé au service du dialogue des cultures, A. Miquel a signé plusieurs articles et participé à des ouvrages collectifs sur le thème. Traducteur, on lui doit de belles versions françaises d'ouvrages arabes anciens et modernes. Cela va de Kalila et Dimna à un recueil, *Le Golfe et le Fleuve*, du poète irakien contemporain Badr Chaker as-Sayyâb ou à une anthologie de son choix, *Du désert d'Arabie aux jardins d'Espagne*, en passant par ces captivants *Enseignements de la vie* (Souvenirs de Usâma Ibn Munqidh, un gentilhomme syrien du temps des Croisades). Intéressé par la passion amoureuse, il traduit un recueil : *Majnûn*, le fou de Laylâ. Tenté par la comparaison, sinon la recherche d'affinités insoupçonnées, il nous gratifie de Deux histoires d'amour, de *Majnûn* à *Tristan*. Soit dit en passant, c'est lui qui m'a appris à traduire la poésie arabe selon la prosodie française.

9

J'ajouterai qu'il a doté mon essai L'Occident d'une vie, une sorte de réponse à son Orient d'une vie, d'une belle préface où il écrit notamment : «Il y eut le désir, pour Abdelaziz Kacem et moi, d'aller voir, depuis le pays natal, de l'autre côté de la mer. Son itinéraire à lui inspire un livre passionnant, dont je m'en voudrais de déflorer ici la lecture. Au moins puis-je y annoncer la présence d'un homme remarquable, historien, philosophe, poète, authentique écrivain, y compris en ma propre langue, connaisseur parfait de l'héritage arabe et, en ses langues mêmes, d'une Europe que nous savons, lui et moi, partie intégrante d'un patrimoine commun à partager et à sauver.»

10

Son rapport à la Tunisie ne s'arrête pas à ma modeste personne, il y compte de nombreux amis dont Nacer Khemir, réalisateur, en 2010, de son film «En passant...»: un entretien de 60 minutes sur «l'itinéraire particulier d'un passeur qui a œuvré pour le dialogue entre la culture arabe et la culture française.» Pour lui rendre hommage, Emmanuel Macron s'en souviendra en saluant, dans un communiqué officiel, «le parcours d'un artisan de dialogue qui fut le plus occidental de nos orientaux, le plus oriental de nos occidentaux, et qui fit connaître et aimer les beautés de la culture arabe.»

11

En plus de ses charges, déjà écrasantes, André Miquel est nommé par François Mitterrand, pour quatre ans (1984-1987), administrateur général de la BNF (Bibliothèque nationale de France). C'était le temps où les arabisants pouvaient accéder à d'aussi hautes responsabilités. J'étais moi-même, à l'époque, en charge de la Bibliothèque nationale de Tunisie. À ce titre et pour donner une impulsion nouvelle à la coopération et aux échanges entre nos deux institutions, je l'avais invité à Tunis. Profitant de cette visite, un foyer culturel de la Médina le convia à une rencontre littéraire au cours de laquelle il a déclamé, en exclusivité, quelques-uns de ses poèmes en arabe, encore manuscrits, devant un public émerveillé. Car André Miquel est à ma connaissance le seul orientaliste à avoir composé des poèmes en langue arabe. Il est l'auteur de plusieurs recueils bilingues : *Fî zî'baq al-layâlî*⁽²⁾ (Au mercure des

nuits), «émondé ou complété» par *Al-tifl wa l-wâ'd*⁽³⁾ (L'enfant et la promesse), auxquels il adjoindra, en 2008, *Wadâ'*⁽⁴⁾ (Pour un adieu) et *Achâr mutajâwiba*⁽⁵⁾ (Poèmes réciproques).

12

Je terminerai ces notes que j'espère développer plus tard par un extrait de la poésie bilingue d'André Miquel tiré de son recueil *Al-tifl wa-l-wâ'd* (L'enfant et la promesse):

تَمَّتْ بِلَادُنَا وَأَنْتَ آفَلُ
بَيْنَ سَلاَحِفِ اللَّيْلِ
انْطَفَأْتْ سَفِينَةً
فِي الْمَرْفَأِ الْآخِيرِ
وَاخْتَارَ دَمْعُنَا لِمَيَعَادِ السَّكُونِ
بَحِيرَةً مِنْ زَيْقِ الْلَّيْلِ

Notre pays s'achève à l'heure où tu déclines
Parmi les tortues de la nuit,
Un navire s'éteint
Au dernier port
Nos larmes ont choisi, pour le rendez-vous
du silence,
Un lac mémoire et mercure des nuits. ■

A.K.

(1) A. Miquel, *L'Orient d'une vie*, p. 68.

(2) *Au mercure des nuits*, Sindbad, Paris, 1989.

(3) *L'enfant et la promesse*, Fata Morgana, Paris, 1999.

(4) *Pour un adieu*, Domens, Pézénas, 2008.

(5) *Poèmes réciproques*, Dar al-Jamal, 2019

AVIS DE VENTE

Appel d'offres N°01/2023

SOCIETE
AL BUHAIRAH
DE DEVELOPPEMENT
ET D'INVESTISSEMENT



La Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement, **AL BUHAIRAH-INVEST**, lance un appel d'offres ouvert aux personnes physiques et morales tunisiennes ou étrangères, pour la vente, au plus offrant, de **sept (07) lots de terrain viabilisés sis au lotissement la Perle du Lac**.

Les références et les caractéristiques techniques desdits lots sont indiquées ci-après :

Lotissement	Référence du Lot	Vocation selon le Cahier charges des	Surface en m ²	C.U.F.	C.O.S. ³	Hauteur max. en m/ Nbre d'étages
La Perle du Lac	D 18-1	Habitat semi collectif avec rez-de-chaussée animation et loisirs	2407	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 18-2	Habitat semi collectif avec rez-de-chaussée animation et loisirs	2147	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 21	Habitat semi collectif avec rez-de-chaussée animation et loisirs	2988	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 25-1	Habitat semi collectif	2436	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 25-2	Habitat semi collectif avec rez-de-chaussée animation et loisirs	1987	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 29-4	Habitat semi collectif avec rez-de-chaussée animation et loisirs	2329	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 29-1	Immeuble collectif polyfonctionnel	2434	2,2	0,6	20 m/ R+4

1 : Superficies issues des plans de mutation produits par l'OTC • 2 : Coefficient d'Utilisation Foncière •

3 : Coefficient d'Occupation du Sol

Les personnes physiques ou morales, désirant participer à cet appel d'offres, sont invitées à retirer le dossier d'appel d'offres auprès du siège de la société **Al Buhaira-Invest** sis à : Rue du Lac Rodrigo de Freitas, Les Berges du Lac Nord de Tunis - 1053 Tunis et ce, moyennant le règlement de la somme de 200 dinars (non remboursable).

Le dossier d'appel d'offres peut, également, être retiré en ligne sur le site web suivant : www.albuhairainvest.com.

Les offres doivent parvenir au siège de la société **Al Buhaira-Invest** au nom de **Monsieur le Directeur Général** et ce, **par voie postale ou par remise directe à son bureau d'ordre central, contre récépissé, sous pli fermé anonyme**, ne portant que la mention « **Ne pas ouvrir/ Appel d'offres N°01/2023 sur la vente de sept (07) lots de terrain sis aux berges du lac nord de Tunis** ». Aucune autre mention permettant l'identification du soumissionnaire ne doit figurer sur l'enveloppe.

La **date limite de réception des offres** au siège de la société **Al Buhaira-Invest**, est fixée au **jeudi 16 mars 2023 à 17H00**, le **cachet du Bureau d'Ordre de la société faisant foi**. Toute offre parvenue après la date limite et/ou non conforme aux clauses du cahier des charges sera considérée nulle et ne sera pas prise en considération.

La séance d'ouverture des plis est publique, elle aura lieu conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, **le vendredi 17 mars 2023 à 10H00** au siège de la société.



Pour plus d'informations,
veuillez consulter l'avis
sur notre site :

www.albuhairainvest.com

ou contacter

la Direction Commerciale :

Tél : 71 861 800



درة البحيرة
LA PERLE DU LAC

Point de vue



• Par Sonia Bahri



Quel futur pour l'enseignement supérieur scientifique à l'horizon 2030?

Extrait de la keynote présentée par Sonia Bahri à l'Ecole Centrale Méditerranée, à Nice, les 21 octobre 2022 à l'occasion du 25e anniversaire du Réseau méditerranéen des écoles d'ingénieurs (Rmei).

L'horizon 2030, c'est bien entendu celui des Objectifs du développement durable (ODD), un horizon qui se rapproche à grands pas et qui est déjà demain.

La façon dont l'enseignement supérieur va réagir aux grands défis mondiaux et aux ODD doit être replacée dans le contexte de sa responsabilité sociale.

C'est une réflexion et une démarche qui se situent à deux niveaux même si ces derniers finissent par se rejoindre

Dans la première approche qui privilégie l'établissement, la responsabilité sociale de l'université s'inscrit souvent dans une démarche inclusive pour permettre au maximum d'étudiants l'accès à l'enseignement supérieur et pour atteindre à travers la communauté universitaire tout entière ceux qui en ont le plus besoin, les populations marginalisées et les plus démunies, notamment les réfugiés vis-à-vis desquels cette dernière pense avoir un devoir d'engagement civique.

On parle aussi de responsabilité sociale pour évoquer la responsabilité qu'aurait l'université vis-à-vis de ses propres étudiants, pour assurer leur bien-être, leur employabilité en rapport avec les besoins économiques et sociaux, ou pour exprimer la réponse que pourraient apporter les programmes de formation et de recherche de l'institution concernée, aux nouvelles opportunités, à l'émergence de nouveaux métiers liés à la transition numérique, énergétique et écologique et aux orientations de la politique publique sur le territoire.

C'est ce que l'on pourrait appeler la responsabilité sociale locale (à l'échelle micro) mais cela ne veut pas dire bien entendu que l'université en question ne s'intéressera pas, à travers des programmes de formation et de recherche, à des questions globales, aux grands enjeux environnementaux, éthiques, économiques et sociaux qui nous concernent tous et qui dépassent largement les frontières nationales ou régionales.

Mais on se situe là sur le plan de la mission propre que s'est assignée l'université sur une base volontaire, à partir de sa vision propre, et non pas sur le plan plus vaste qu'est celui de l'enseignement supérieur, en tant que système.

Car ce questionnement trouve en effet également sa place au niveau « macro », par ceux qui pensent et travaillent sur « l'enseignement supérieur » en tant que système et non en tant qu'institution individuelle.

Une responsabilité sociale de l'enseignement supérieur en tant que système

En effet, dans ce dernier cas, il s'agit de l'enseignement supérieur, perçu dans sa caractéristique d'acteur clé de l'espace public, aux côtés du politique, de la société civile, des médias et bien entendu du secteur productif. Le concept de responsabilité sociale de l'enseignement supérieur s'inscrit alors dans un cadre plus théorique et

conceptuel qui serait celui de la nouvelle mission de l'enseignement supérieur. Et une question qui se pose d'emblée est celle de la place que doit trouver l'enseignement supérieur par rapport à ces autres acteurs de l'espace public compte tenu de ce qu'on pourrait appeler son «avantage comparatif».

Il est certain que ce qui distingue l'enseignement supérieur des autres institutions c'est non seulement sa capacité à produire du capital humain et des connaissances, notamment des connaissances scientifiques mais c'est surtout sa capacité - et on pourrait même dire sa vocation - à raisonner et à travailler dans un temps long.

Dans un monde de plus en plus complexe où le politique subit la pression du court terme, il est crucial d'avoir recours et de donner toute sa place à l'enseignement supérieur et aux résultats de la recherche dans le processus de prise de décision pour la construction d'un monde plus durable.

Il y a donc différents degrés dans la perception, la réflexion, l'analyse et la conceptualisation, y compris par les universités elles-mêmes de ce que doit être la responsabilité sociale de l'enseignement supérieur, le degré le plus poussé étant le développement de programmes de recherche et de formation spécifiquement dédiés au thème de la «responsabilité sociale de l'enseignement supérieur» où ce dernier se questionne non seulement sur son propre rôle dans une démarche à la fois réflexive et prospective mais aussi sur sa propre responsabilité en tant que système.

«Quelle est et quelle devrait être la mission de l'enseignement supérieur dans le monde d'aujourd'hui et de demain, face aux transformations profondes et rapides que vivent nos sociétés et aux grands défis auxquels elles se trouvent confrontées? Dans quelle mesure disposons-nous d'un avantage comparatif et pourquoi sommes-nous en rupture par rapport au passé?».

Quelles missions pour l'enseignement supérieur?

Ce changement de paradigme par rapport au rôle traditionnel de production et de transmission des savoirs et de développement intellectuel des élites de l'enseignement supérieur est reconnu dans le débat international comme nécessaire pour apporter à la fois, à l'échelle locale et globale, une réponse à ces grands enjeux auxquels doit faire face le monde d'aujourd'hui.

La Conférence mondiale pour l'enseignement supérieur de 2009 avait déjà accordé une place de premier rang au thème de la responsabilité sociale de l'enseignement supérieur, y compris dans son communiqué final, et une plénière avait été consacrée à cette thématique.

Cela signifie qu'au-delà des thèmes plus « traditionnels » ou plus « techniques » de l'assurance qualité, de l'internationalisation ou du financement de l'enseignement supérieur, la communauté internationale reconnaît qu'une nouvelle dynamique doit conduire l'enseignement supérieur à être « au sein de chaque société, la première source de connaissances mondiales sur les moyens de relever des défis mondiaux... » et qu'il doit favoriser « une réflexion critique et une citoyenneté active qui contribue à la promotion du développement durable, de la paix, du bien-être et du développement ainsi qu'au plein exercice des droits de l'homme... ».

De même, la dernière Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur qui s'est tenue à Barcelone en mai 2022 avait pour titre « Réinventer l'enseignement supérieur pour un avenir plus durable ». Elle a ciblé un large éventail de parties prenantes intéressées par l'enseignement supérieur dans le but de définir et de préparer une feuille de route pour une nouvelle ère à la fois d'institutions et de systèmes nationaux d'enseignement supérieur.

Avec ces deux dernières conférences mondiales, on peut donc considérer qu'un pas important a ainsi été franchi dans le débat de la communauté internationale vers une reconnaissance de l'importance de la responsabilité sociale de l'enseignement supérieur et de la nouvelle mission de ce système d'enseignement vis-à-vis des enjeux du développement durable et de la création d'un monde plus vivable, plus juste et plus solidaire.

Une mission de l'enseignement supérieur qui est clairement en écho avec une quête de sens, croissante, que l'on peut observer chez les étudiants qui se sentent directement concernés par l'urgence climatique, par l'urgence d'une transition énergétique et écologique, par la préservation de la biodiversité et des écosystèmes et par l'importance de la paix et qui ont envie de participer aux solutions.

Je prendrais déjà pour exemple le cas de l'Université de Paris Dauphine où les très bons étudiants ne vont plus nécessairement vers les mathématiques appliquées ou la finance mais postulent pour le master Peace Studies. Un bon nombre de ces étudiants sont des scientifiques,

des informaticiens notamment qui postulent pour ce master, précisément pour être en adéquation avec leurs valeurs.

Nous avons tous également en tête l'exemple très récent et largement médiatisé de la remise des diplômes de la promotion 2022 d'AgroParistech où des étudiants tout juste diplômés montent sur scène pour prononcer un discours sur les raisons qui les poussent à bifurquer, et à ne pas suivre « ces débouchés », présentées tout au long de leurs parcours et qui, selon eux, « font davantage partie des problèmes que des solutions ».

Si l'enseignement supérieur, et notamment l'enseignement supérieur scientifique, a un rôle majeur à jouer pour faire émerger des solutions et répondre aux ODD, il ne peut le faire sans un certain nombre de mutations (ou de véritables transformations) qui seront indispensables à l'accomplissement de cette mission.

Ces transformations qui commencent à être visibles dans un certain nombre d'établissements sont loin d'être généralisées, surtout si l'on observe les tendances au niveau mondial.

Quelles mutations pour les institutions d'enseignement supérieur ?

La première de ces transformations, c'est justement cette capacité d'anticipation et de projection dans le futur qui fait trop souvent défaut dans les universités

1. La capacité d'anticipation et de projection dans le futur

Pour faire face aux défis qui sont les nôtres, les universités doivent résolument se tourner vers l'avenir. La capacité d'anticipation est une capacité institutionnelle qui doit être encouragée partout dans le monde.

En effet, le haut niveau d'expertise de la communauté universitaire dans divers domaines offre un avantage unique aux établissements d'enseignement supérieur pour adopter une orientation prospective, pour anticiper les défis futurs et prévenir les crises à venir, que ce soit au niveau local ou global. Cela dépendra de la culture propre à l'établissement et de son sentiment d'appartenance à tel ou tel espace territorial mais lorsqu'on parle de local, cela peut être au niveau d'une commune, d'un département, d'une région ou d'un espace régional comme celui de la Méditerranée.

CRÉDIT SMARTPHONE

Bénéficiez d'un financement adapté et accédez à une panoplie de smartphones avec forfaits et services exclusifs.⁽¹⁾



GROUPE SOCIETE GENERALE

[1] Offre valable sur une sélection de gamme prédéfinie, chez le partenaire téléphonique conventionné Ooredoo.



VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE

À PORTÉE DE MAIN AVEC **wininti**
by BH ASSURANCE

100%
en lignePayez
moins cherVotre protection
en quelques clics

✓ la simulation
de tarif
de votre
assurance
automobile.

✓ la déclaration
de sinistre
automobile en
ligne.

✓ souscription
100% en ligne
de votre
assurance
automobile.

✓ le paiement
sécurisé
de vos
échéances

Cette démarche doit être collective et impliquer toutes les parties prenantes, avec une participation active des étudiants. A cet égard, la démarche prospective de l'Insa Lyon intitulée # INSA2040 par exemple est particulièrement intéressante. Elle s'inscrit dans une continuité avec la culture et l'histoire de l'établissement marquée par son co-créateur, Gaston Berger, qui est également un des pères fondateurs de la prospective.

Une autre mutation clé de l'enseignement supérieur est celle du numérique

2. La place du numérique

La pandémie de Covid-19 a été un élément majeur dans l'accélération de cette transformation numérique, déjà amorcée depuis une bonne dizaine d'années mais loin d'être étendue et généralisée.

Qui aurait prédit il y a 5 ans que les universités du monde entier seraient fermées en raison d'une pandémie ?

L'enseignement supérieur a pourtant été le système d'enseignement le plus résilient face à la crise sanitaire. Il a pu en effet s'appuyer davantage sur le numérique que les autres systèmes (secondaires ou primaires) et cela pour plusieurs raisons:

- Davantage de connectivité de la part des étudiants et des enseignants
- Plus grande autonomie des étudiants
- Existence d'universités numériques sur lesquelles s'appuyer : cas de la Tunisie par exemple (Université virtuelle de Tunis)
- Existence de Moocs et de cours en ligne pour de nombreuses universités

Les universités se sont donc montrées plutôt résilientes face à cette crise sanitaire mondiale même s'il convient de souligner que pour la partie scientifique et technique et la nécessaire manipulation en ateliers ou en laboratoire, le distanciel est resté beaucoup plus compliqué et moins efficient.

L'enseignement supérieur intégrera très certainement de façon beaucoup plus large la dimension numérique dans les années à venir, en anticipation d'autres pandémies, conflits ou de crises climatiques éventuelles.

On pourrait même imaginer que le concept de l'Atawad pourrait s'y appliquer: Any time, Any where, Any device... Car un plus large accès à cet enseignement dans l'esprit d'un enseignement tout au long de la vie passera nécessairement par le numérique. De plus, avec les récentes recommandations du Giec sur le télétravail, cette transformation devient un paramètre à nécessairement prendre en compte dans toute démarche prospective pour contribuer à réduire l'empreinte carbone des établissements. Ce qui ne veut pas dire bien entendu que le présentiel qui est essentiel pour le bien-être des étudiants et des enseignants n'y aura plus sa place.

3. L'interdisciplinarité

La complexité des enjeux du développement durable et leurs interconnexions appellent l'enseignement supérieur à adopter une approche systémique et à pousser plus loin encore l'interdisciplinarité et même à en devenir le fer de lance. Il convient en effet de former les prochaines générations à l'interdisciplinarité et de leur apprendre à raisonner et à travailler dans cette optique au quotidien. Aujourd'hui les enseignants, les étudiants, tout comme les décideurs politiques raisonnent parfois encore trop en silos. On peut espérer qu'à terme, ce type de formation permettra de limiter les barrières par disciplines qui laissent aujourd'hui leurs traces dans les écoles et dans les ministères.

La mutation de l'enseignement supérieur en faveur de l'interdisciplinarité passe notamment par le «décloisonnement» entre les facultés (comme par exemple les écoles d'ingénieurs et les écoles de management) et par l'acquisition de compétences pour le travail en équipes interdisciplinaires.

Elle passe aussi par l'interdisciplinarité entre différentes disciplines scientifiques où les mathématiques par exemple à travers la modélisation notamment, enrichit significativement les recherches dans de très nombreux domaines, de la chimie à la génétique en passant par la physique quantique...

Cette interdisciplinarité est indispensable à l'accès à cette pensée complexe, si chère à Edgar Morin qui nécessite la fécondation des savoirs. Des savoirs, des innovations technologiques et une production de nouvelles connaissances qui doivent être accompagnés d'un enseignement plus large où

l'éthique aurait toute sa place. Car il ne suffit pas de former des ingénieurs et informaticiens techniquement performants, encore faut-il assurer la formation d'un esprit critique, cultiver l'immunité intellectuelle, stimuler l'ouverture d'esprit, le travail en équipe des jeunes par une véritable éducation qui dépasse la stricte technicité.

Cette éducation scientifique doit passer par l'accès aux sciences humaines et sociales, à l'histoire, à la littérature, aux arts et à la culture. On reconnaît de plus en plus aujourd'hui l'importance des sciences humaines dans certains domaines des sciences exactes et naturelles comme l'océanographie, pour ne prendre que cet exemple où les comportements humains expliquent les érosions côtières, la perte en biodiversité ou la détérioration des écosystèmes. Sans cette intégration des sciences sociales, les solutions scientifiques et techniques resteront incomplètes et inefficaces.

L'interdisciplinarité dans la recherche, l'innovation et la formation est donc essentielle. Elle reste intimement liée à la stimulation de la créativité et de l'innovation qui doivent trouver toute leur place dans l'enseignement supérieur.

4. La créativité et l'innovation

Pour Einstein, «l'imagination est plus importante que la connaissance». En effet, l'imagination et la créativité sont à la base de l'innovation qui permettra, plus spécifiquement dans le domaine scientifique et technologique, de répondre de manière adéquate aux grands défis mondiaux du développement durable.

Comme souligné dans la conclusion d'un rapport de l'Association européenne des universités sur la créativité dans l'enseignement supérieur, «... jusqu'à présent, relativement peu d'attention a été accordée à la manière dont la créativité et l'innovation peuvent être améliorées au sein de l'université...» alors que les établissements d'enseignement supérieur doivent promouvoir une culture tolérante et encourager l'innovation qui peut s'avérer être disruptive, mais toujours dans le respect de l'éthique et des objectifs du développement durable.

5. L'éducation à l'entrepreneuriat

Pour faire en sorte que la recherche et l'innovation puissent avoir un impact concret sur le développement durable

et le développement de nouvelles opportunités d'emplois qui en résulteraient, les universités devraient former aux compétences entrepreneuriales et fournir les programmes de formation appropriés.

Même si de très grands progrès ont été réalisés dans ce sens au cours des dix dernières années, l'entrepreneuriat pourrait être encore considéré dans de nombreux pays comme « le chaînon manquant » entre les résultats de l'innovation et la mise sur le marché (from the lab to the market).

Un manque de culture, d'esprit et de compétences entrepreneuriales peut expliquer le fait que certaines innovations techniques développées au sein des universités n'atteindront jamais le stade de la fabrication et ne seront donc pas mises à la disposition des populations concernées pour réduire la pauvreté ou améliorer leur qualité de vie et leur santé tout en contribuant à une économie verte.

D'ailleurs, l'entrepreneuriat n'est pas seulement nécessaire pour les économistes et les ingénieurs. Il doit concerner tous les domaines. C'est un état d'esprit. Un changement culturel doit s'opérer pour créer davantage de synergies, de ponts et de dialogue entre enseignement supérieur, industries et collectivités territoriales, qui déboucheront nécessairement à la création de nouveaux emplois.

6. Une plus grande participation des femmes aux disciplines scientifiques et aux fonctions à haute responsabilité

L'enseignement supérieur du futur devra assurer une égalité entre les genres dans la participation aux disciplines et aux carrières scientifiques. Aujourd'hui encore, selon l'Unesco, moins d'un tiers des chercheurs dans le monde sont des femmes et dans un pays comme la France, cette part n'est que de 28%.

Or, pour atteindre les ODD, le monde a besoin de plus de science et ne peut se permettre de se priver de la contribution de la moitié de l'humanité à la production de cette connaissance pour faire émerger des solutions face au changement climatique et aux défis auxquels nous devons tous faire face.

Dans le cas de l'intelligence artificielle(IA), la part des femmes dans la partie technique au niveau mondial est inquiétante : seuls 22% des professionnels de l'IA dans le monde sont des femmes et seuls 17% des développeuses sont développeuses (Forum économique mondial). Les



BNAPAY

Payez, Transférez et Retirez

mobile جل كل شيء

خلص، أبعث و أجدد فلوس

Disponible sur



بمحبّتكم نقدّمو



BNAPAY, votre application de paiement mobile, vous permet de :

- Payer vos achats via TPE ;
- Transférer instantanément de l'argent à vos proches ;
- Retirer de l'argent sans carte bancaire auprès des GAB ;
- Régler vos factures en quelques clics.

L'inscription au service BNAPAY est GRATUITE.



BNA-Banque Nationale Agricole | bna.bank
Avenue Mohamed V - 1002 -Tunis - Phone : +216 71 831 000 / +216 71 831 200

DES APPARTEMENTS S+2 / S+3
À VENDRE

Résidence
Onyx Chotrana I



raisons sont multiples: stéréotypes discriminants, représentations sociales, biais cognitif.... Or, compte tenu de l'importance qu'a déjà et qu'aura l'IA dans nos vies et le monde du travail, les femmes ne peuvent en rester écartées, sans un risque de fausser la réalité et d'avoir une IA non éthique, de faible qualité car présentant des biais et aggravant davantage encore les discriminations envers les femmes.

Dans ce cas précis, la rive sud de la Méditerranée souffre parfois beaucoup moins de ce déséquilibre. Certains pays comme la Tunisie ont même un nombre équivalent, voire supérieur, de femmes dans ces domaines scientifiques et techniques.

Il faudra aussi que plus de femmes accèdent aux plus hautes responsabilités au sein des universités : en Europe, la part des femmes présidentes d'université, bien qu'en légère hausse, reste encore très faible (23,7 % et 20% pour la France) et celle-ci est encore plus réduite dans d'autres régions et notamment en Afrique subsaharienne avec par exemple 15% de femmes pour un pays comme l'Afrique du Sud.

7. Un renforcement des réseaux

Il serait inconcevable, compte tenu de la complexité des savoirs et de celle du monde dans lequel nous vivons, d'imaginer des universités qui ne travailleraient étroitement pas en réseaux avec d'autres établissements d'enseignement supérieur à l'échelle nationale, régionale et internationale.

La mutualisation et la circulation libre des connaissances et de l'expertise sont en effet essentielles pour une formation et une recherche de qualité sur des thématiques spécifiques. La libre circulation des connaissances et des résultats de la recherche scientifique, facilitée par le numérique, est encouragée par la Recommandation à portée universelle de l'Unesco sur la science ouverte, adoptée par la Conférence générale en 2021. A cet égard, l'Unesco a été visionnaire avec la création des chaires Unesco et réseaux Unitwin en 1992.

La coopération et les échanges académiques, notamment au niveau Nord-Sud et Nord-Sud-Sud, doivent encore se renforcer. Au niveau régional, la création de pôles d'excellence et d'innovation sur certaines thématiques prioritaires doit être encouragée, plus particulièrement dans les pays du Sud où la nécessité de mettre en commun

les connaissances et l'expertise se fait ressentir avec plus d'acuité compte tenu du manque de financement de l'enseignement supérieur. Ces pôles permettront de constituer «une masse critique» de moyens propres à fournir une meilleure qualité des recherches et des formations sur un espace géographique donné, comme celui de la Méditerranée. A l'échelle nationale comme à l'échelle sous-régionale, les universités devront travailler de plus en plus en synergie et créer des passerelles avec les autres acteurs de l'espace public que sont les décideurs politiques, dont la prise de décision devra être nourrie des résultats de la recherche en plus de la société civile, des médias et de l'industrie, sans oublier les populations locales. Cette synergie devra se faire dans un souci de complémentarité et de partage pour un plus grand impact sur le développement durable.

Sans un leadership adéquat, ces éléments ne seront pas faciles à mettre en œuvre ou seront insuffisants pour permettre une réelle transformation vers un enseignement supérieur socialement responsable dans l'accomplissement de sa mission de relever les grands défis mondiaux. Un leadership visionnaire et stratégique dans les établissements d'enseignement supérieur est en effet crucial.

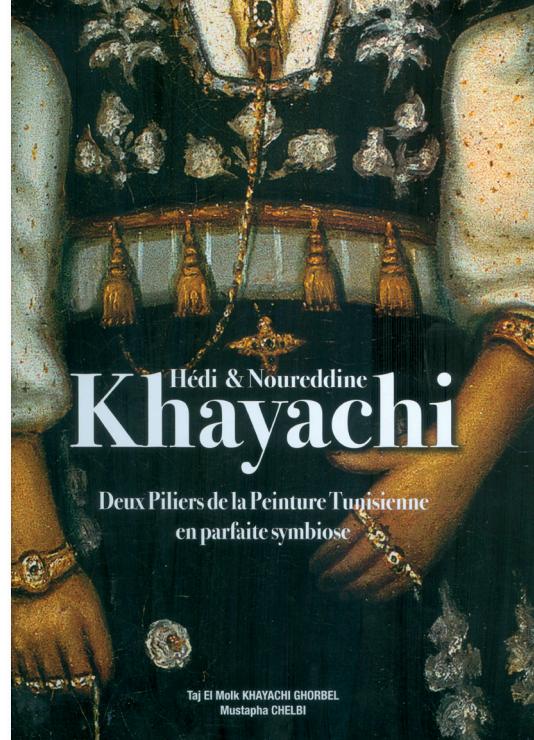
Sans cela, rien ne sera réalisé. Le changement nécessitera trop de temps et d'énergie si les membres du corps professoral ne bénéficient pas de la compréhension et du soutien de l'équipe de direction. Cela nécessite des stratégies nationales de formation et d'encadrement visant à doter les dirigeants actuels et futurs de l'enseignement supérieur des compétences et de la sensibilisation aux bonnes pratiques pour aider à assurer cette mutation et répondre aux défis futurs.

Dans notre contexte méditerranéen, rappelons que pour Fernand Braudel, «l'unité essentielle de la Méditerranée c'est le climat, un climat très particulier, semblable d'un bout à l'autre de la mer, unificateur des paysages et des genres de vie...».

Faisons donc en sorte que l'urgence climatique, dont on constate les effets dévastateurs sur l'ensemble du bassin méditerranéen, crée le sursaut nécessaire pour agir ensemble pour cette Méditerranée qui nous unit dans une communauté de destin. Si nous avons un climat et une mer en partage, c'est que nous avons aussi un avenir en commun qu'il s'agit d'ores et déjà de construire ensemble.

A.K.

Lu pour vous



Khayachi, père et fils, finalement réunis...merveilleusement

De son vivant, Hédi Khayachi (1882-1948) n'a pas eu la chance de bénéficier ni d'une exposition personnelle ni d'un livre consacrés à son immense œuvre. Ce double privilège, son fils, Noureddine (1917 -1987) en a bénéficié une seule fois, en novembre 1982 à la Galerie Yahia de Tunis, et ce n'était jamais assez. L'heureux destin et la détermination de Taj El Molk Khayachi Ghorbel viendront exaucer un vœu pieux. Les voilà en effet tous deux réunis pour la première fois dans une exposition exceptionnelle qu'abrite le Musée national d'art moderne et contemporain (Macam), à la Cité de la Culture Chedli-Klibi à Tunis, depuis janvier dernier et jusqu'à fin juin prochain.



Exceptionnelle, cette exposition l'est à plus d'un titre. D'abord, le nombre d'œuvres présentées : près d'une centaine (tableaux, dessins, mosaïques et bas-reliefs) de Hédi et Noureddine Khayachi, provenant de collections publiques et privées, sont accrochées aux cimaises. Mais aussi de nombreux documents pour la plupart révélés pour la première fois au public. Un véritable panorama qui retrace la vie et l'œuvre de ces deux piliers de la peinture tunisienne.

A l'origine était un livre

«Tout s'est vite réalisé, confie à Leaders Taj El Molk Khayachi Gorbel, fille de Noureddine et petite-fille de Hédi. A l'origine, je venais d'achever mon livre dédié à mon père et mon grand-père et auquel a participé Monsieur M. Chelbi. Alors que je cherchais un bel espace pour le présenter, j'ai contacté Si Mohamed Hachicha, directeur du Macam, qui m'a



d'emblée donné son aval et m'a proposé d'aller plus loin, en organisant une exposition dédiée aux deux artistes peintres Hédi et Noureddine Khayachi. L'idée est géniale. Grâce à la collaboration précieuse de Si Mohamed Hachicha et son admirable équipe, tout est allé très vite. Nous avons commencé par peindre les cimaises, à la couleur vert-bouteille, si préférée par mon grand-père (celle de mon père étant le vert véronèse, plus éclairée avec une teinte de jaune). Puis nous nous sommes lancés dans la sélection et la collecte des œuvres et des documents en concevant l'agencement général de l'exposition. En moins de deux semaines, l'exposition était montée. La Cheffe du



Noureddine
Khayachi
1917 - 1987





gouvernement, Madame Najla Bouden Romdhane, a eu l'amabilité de placer cet évènement sous son patronage ; elle a inauguré l'exposition le 15 janvier au matin, accompagnée de la ministre des Affaires culturelles, Madame Hayet Guettat Guermazi, «Le choix s'est porté sur l'aménagement de deux salles, consacrées l'une à Hédi Khayachi et l'autre à son fils Noureddine, poursuit Taj El Molk Khayachi Ghorbel. Nous avons également prévu des vitrines pour exposer divers documents, et une installation restituant un atelier «miniature» de Noureddine Khayachi. Parmi les documents exposés figurent, outre des diplômes et des prix, des photos inédites et des échanges épistolaires avec Hédi Turki. Depuis Rome où il était étudiant, Noureddine Khayachi écrivait des lettres à son ami Hédi Turki, rentré à Tunis, pour lui raconter la vie culturelle et artistique à Rome. En retour, Hédi Turki l'entretenait des salons et expositions à Tunis. Une véritable mine d'informations et l'expression aussi d'une grande amitié.»

«Cher fils, j'arrive à la fin de ma vie, prends la suite de la bataille artistique !»

Ainsi Noureddine Khayachi va être à la hauteur de la difficile et redoutable mission qui lui a été confiée. Il a trouvé dans la toile le tremplin qui lui permettra d'atteindre l'essence de la peinture. Toute l'œuvre de Noureddine Khayachi développe les voies de recherche fixées et établies par son père. Dans la noblesse de ses sentiments affectueux à l'égard de son père Noureddine s'exprime : «Je peux dire que l'amour des arts en général et l'amour de la peinture en particulier font partie de la tradition

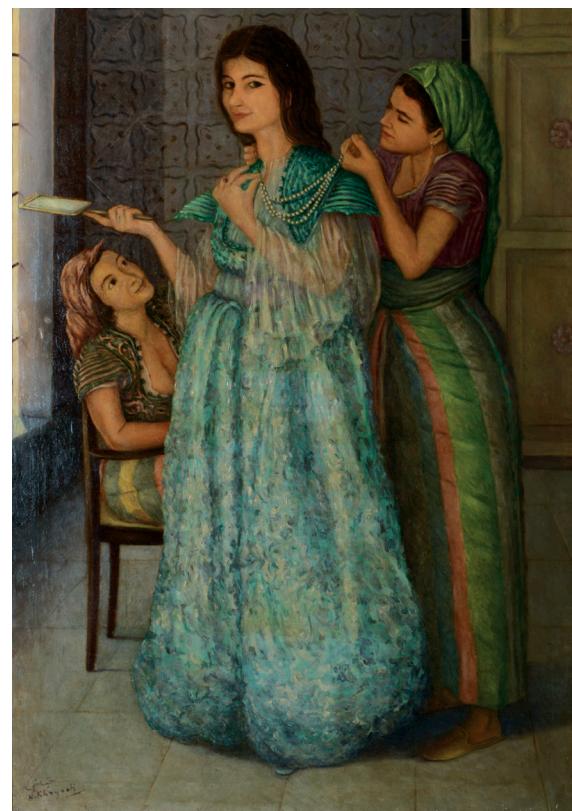
familiale, je n'ai fait que suivre les traces de mon illustre père».

Taj El Molk a toujours entretenu un lien affectif très fort avec son père et son grand-père. Ce dernier, décédé en 1948, a toujours été présent dans sa mémoire et dans son environnement familial à travers ses œuvres, l'évocation permanente de son souvenir par son fils Noureddine et surtout l'influence qu'il a pu exercer indéniablement sur lui. «Hédi et Noureddine Khayachi étaient liés par une relation très intense. Hédi a tracé le sillon, ce parcours pictural que Noureddine a suivi avec dévotion et fidélité, nous confie-t-elle. Leur symbiose était parfaite. Un jour, le père dira à son fils: "Cher fils, j'arrive à la fin de ma vie, prends la suite de la bataille artistique !". Fidèlement, il s'y engagera. C'est au tour de Tej El Molk de reprendre le flambeau en cultivant leur souvenir. Elle s'y emploie avec beaucoup de talent.

Du vivant de son père, elle veillera à l'organisation de sa grande exposition personnelle en 1982, faisant coïncider ce grand évènement avec la parution d'un premier livre, intitulé «Peinture de Tunisie, Noureddine Khayachi», écrit par Hédi Zahag. Quelques années plus tard, elle s'attellera à un deuxième ouvrage, sous le titre de «Et la lumière et l'ombre», avec la collaboration de M. Chelbi et publié en 1999. A la demande du ministre de la Culture, elle le traduira en langue anglaise avec une amie, Mrs. Ann Murray. La collection de ces beaux livres s'enrichira d'un troisième ouvrage intitulé «Le Trait et le Portrait», publié en 2009. Et voilà qu'un quatrième ouvrage paraît en ce début 2023, signé par Taj El









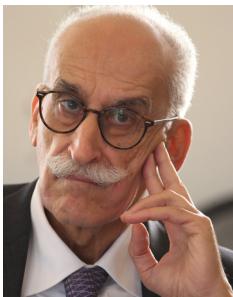
Molk Khayachi Ghorbel avec comme coauteur Mustapha Chelbi.

Sous le titre de «*Hédi & Noureddine Khayachi, deux piliers de la peinture tunisienne, en parfaite symbiose*», c'est un magnifique beau livre, en grand format, de plus de 340 pages, qui invite le lecteur à un voyage dans le temps, abondamment

illustré à travers chacun des deux artistes et leurs œuvres. Portraits, œuvres et évocation face à leurs époques respectives. L'ouvrage se termine par la parfaite symbiose entre le père et le fils, à la faveur de nombreux témoignages, l'ensemble enrichi de photos, de documents et de sources bibliographiques. Maher Medhaffer

et son agence MIM Editions ont assuré un design très agréable, conférant à l'ouvrage une grande touche d'élégance et de raffinement.

Taj El Molk Khayachi Ghorbel nous gratifie ainsi d'un double évènement: l'exposition et le livre. Du pur bonheur.■



• Par Mohamed-El Aziz
Ben Achour

Propos sur l'identité tunisienne



■ Lorsque l'uniforme à l'euroéenne fut adopté par les dignitaires beylicaux et l'armée à partir des années 1840, la chechia de Tunis fut conservée et constitua un marqueur de l'identité tunisienne (1856, La Marsa: Mhammed Pacha Bey passe en revue les troupes tunisiennes à leur retour de la guerre de Crimée. Tableau de Moynier, coll.de l'Etat)

Longtemps insérée dans le cadre de la tradition, la société tunisienne telle qu'elle s'exprimait tant par la bouche et la plume de ses lettrés que par les expressions de sa culture populaire, s'identifiait d'abord comme une communauté de croyants se rattachant à la communauté plus vaste de l'Oumma regroupant tous les musulmans de la Terre. Les individus eux-mêmes affichaient cette identité dans l'onomastique marquée par la fréquence des prénoms (Mohamed, Ali, Husseïn, Aïcha, Khadija, Fatma, Halima...) et l'emploi intensif de formules et de mots incantatoires. Le chroniqueur du XVIII^e siècle El Wazîr El Sarrâj se présentait même à ses lecteurs en faisant suivre son prénom et patronyme, son origine andalouse et sa naissance tunisoise (al Tûnisiyu mîlâdan wa mancha') par des éléments précis cernant son identité personnelle («subjective», disent les sociologues) tels que le rite (malékite, en l'occurrence), la doctrine théologique (ash'arite) et l'appartenance à une confrérie soufie (châduliyya). Le moi est donc de manière primordiale un moi religieux.

Toutefois, la religion, on s'en doute, n'était pas le constituant unique de l'identité. D'autres éléments, forgés par l'héritage historique et l'élaboration progressive de la culture sociale, donnaient à l'identité de l'individu et du groupe des particularités qui constituaient autant de correctifs, de contradictions et de limites à l'affirmation en quelque sorte préliminaire d'une identité à caractère dévot, théoriquement génératrice d'une fraternité entre les croyants et donc les compatriotes. Les lignes de partage séparant le monde des villes de celui des campagnes, les sédentaires des nomades, les autochtones des allogènes, les malékites des hanéfites avaient abouti à l'émergence de particularismes identitaires qui suscitaient avec une intensité variable mépris ou rejet malgré la commune

appartenance à l'islam. Ainsi en était-il de l'identité citadine qui, dans toutes les sociétés musulmanes, se prévalut au cours des siècles de la prospérité de son économie, de la qualité de ses équipements et, par-dessus tout, de la science de ses oulémas. Les villes tunisiennes n'échappaient guère à cette règle. Toutes se flattaien de la présence en leur sein de «â'ilât», familles dont le «laqqab» (patronyme) était en lui-même l'attestation d'une ancianeté dans la cité et d'une spécialisation de pères en fils dans l'exercice de métiers et professions valorisants comme l'artisanat noble, l'enseignement et la magistrature. A Tunis, l'identité connut un tour plus complexe en raison du poids politique, économique et intellectuel de la capitale ainsi que des apports réguliers d'individualités nouvelles appelées par le pouvoir central ou attirées par le rayonnement économique et le prestige de la

mosquée-université de la Zitouna. A telle enseigne que le terme «beldi», à l'origine neutre, voire purement administratif, finit par prendre au cours du XXe siècle le sens restreint d'ancienne bourgeoisie tunisoise selon un itinéraire que nous avons analysé dans notre ouvrage sur les Catégories de la société tunisoise dans la deuxième moitié du XIXe siècle (INAA, 1989). Retenons ici que le citadin non assimilé que l'on appelait «barrâni», c'est-à-dire celui qui vient du dehors, gardait son caractère allogène non pas en raison de son appartenance ethnique et régionale mais parce qu'il exerçait un métier dévalorisant. Le facteur socio-professionnel était donc déterminant et lorsqu'un barrâni, quelque fût le statut initial de sa famille dans sa région d'origine, réussissait dans l'une des activités appréciées par l'élite citadine, son intégration ne posait dès lors aucun problème et sa famille rejoignait assez rapidement la société beldie. Et cela d'autant plus facilement qu'il rompait à terme avec sa région et adoptait les us et coutumes de la médina. Ce processus était en quelque sorte valable aussi pour les étrangers au pays ; mamelouks, Levantins, Européens chrétiens de naissance et convertis dont la descendance était complètement assimilée dès la deuxième génération. Au sein même de la société tunisoise, l'identité communautaire connaissait quelques accrocs. Les inégalités entre magistrats et professeurs hanéfites et malékites (qui ne disparurent qu'en 1842 sous le règne d'Ahmed Pacha Bey puis en 1932 sous le règne de son homonyme Ahmed II) étaient génératrices de rancœur. Par ailleurs, la fierté affichée par des familles d'ascendance ottomane ou andalouse poussait celles qui étaient autochtones à revendiquer une origine extérieure au pays, jugée valorisante comme l'Orient arabe ou le Maroc. Dans les villes de l'intérieur comme Kairouan, Sousse ou Sfax, géographiquement



■ Un élément constitutif de l'identité : l'affiliation à une confrérie soufie. Ici, en 1911, procession des confréries avec leurs étendards. (Œuvre de Louis-Ernest Lessieux)

distantes du pouvoir et donc, contrairement à Tunis, à l'abri du renouvellement des élites politiques et religieuses propres aux capitales, la notabilité était repliée sur elle-même et ses membres – jouissant du prestige des aïeux - se succédaient, par exemple, aux charges de la magistrature (cadis et muftis) et aux fonctions d'imamat et d'enseignement.

Dans les campagnes, l'identité tribale s'articulait autour de valeurs particulières comme la passion des récits d'origine, le courage, l'hospitalité, un certain mépris pour le travail et la culture de la razzia, le goût des chevaux et des armes, et celles liées au nomadisme et à la transhumance, expression sociale de l'économie pastorale, parfois associées à l'activité agricole, certaines

tribus étant d'ailleurs sédentaires. L'attachement à la tribu et les querelles intertribales traditionnelles réduisaient l'horizon de l'identité ou en tout cas la grevaient d'obstacles. On songe au vieil adage bédouin rappelé par Germaine Tillon : «*Je suis avec mon frère contre mon cousin et avec mon cousin contre le reste du monde*». Ces valeurs étaient défendues par une aristocratie bédouine, celle des bouyout el 'Arab, les «Grandes tentes». L'exercice généralement héréditaire de la chefferie assurait leur prestige et leur ascendant sur leurs contribuables. Les intérêts de cette notabilité la rapprochaient davantage du pouvoir central que de leurs «frères» de la tribu.

L'arabité revendiquée par le monde tribal n'était pas sans susciter une

ambiguïté dans la perception des oulémas très majoritairement citadins et donc méfiants à l'égard des bédouins et leur tendance à s'écartez de la morale recommandée par la charia. Néanmoins, ces lettrés, par leur culture académique, étaient admiratifs de l'héritage bédouin et de la contribution des tribus à l'expansion de l'Islam. Aussi le concept d'Arabe avait-il deux sens différents mais qui s'aggloméraient dans une remarquable ambiguïté. «*L'arabité, nous dit Hichem Djaït, fut au sein de l'inconscient collectif assimilé au bédouinisme et, simultanément, objet de mépris et porteuse de gloire.*»

Au sein de la classe politique qui assistait le prince dans sa gouvernance du pays, la suprématie de l'élément mamelouk, composé essentiellement de Circassiens



■ Jeune bédouine dans sa tenue drapée traditionnelle. (XXe.s) A droite: Tunisoise en costume quotidien d'intérieur. Début XXe s. (In Le costume traditionnel féminin de Tunisie, CATP/MTE, Tunis, 1988)



■ Le cheikh Mustapha Mohsen, Grand imam de la Zitouna (au centre) se rendant en procession à la mosquée pour y conduire la prière de l'Aïd (1956)

mais aussi de Grecs, suscitait la rancœur rentrée des dignitaires autochtones dont certains étaient de brillants lettrés et de grands caïds. Il arrivait que l'antagonisme feutré éclatât au grand jour. En 1867, lors de la révolte princière dite d'El Adel Bey, Mahmoud II Djellouli, fils d'une illustre famille du Makhzen, excédé, comme la plupart de ses compatriotes, par la politique du puissant vizir Mustapha Khaznadjar (né Georges Kalkias Stravelakis à Chio) cria au soulèvement contre «l'infâme Grec» pourtant islamisé et profondément imprégné de culture tunisienne.

L'identité tunisienne se présentait donc au XIXe siècle encore comme une nébuleuse constituée d'un noyau : l'identité religieuse. Ceux qui n'étaient pas musulmans étaient soit des dhimmis



(sujets de statut inférieur), soit des ajnabi-s (étrangers); noyau autour duquel gravitait un ensemble de quant-à-soi d'ordre ethnique ou socio-professionnel qui s'exprimaient ça et là dans la vie quotidienne et davantage dans la sphère privée qu'au grand jour. De sorte que l'on avait affaire à une identité escortée de particularismes tenaces dont le bariolage se reflétait dans le paraître, composante d'un ensemble de préférences, un style de vie particulier à chacun qui influence les pratiques des individus au quotidien : leur manière de se vêtir, de parler, de percevoir ; et qui relevait de ce que Pierre Bourdieu appelle l'*habitus*.

Disons enfin qu'au temps des beys, comme dans bien d'autres domaines, l'Etat eut son rôle dans la formation de l'identité tunisienne. En effet, la perception de soi – en tout cas telle qu'elle apparaît par le relais de l'historiographie – n'est pas sans lien avec la politique mise en place depuis 1705, date de la fondation de la dynastie husseïnite. Pour se distinguer des

pouvoirs rivaux du Dey et du Divan des janissaires au caractère allogène marqué, les beys mouradites (XVIIe siècle) d'abord, husseïnites ensuite et avec un succès durable, justifièrent leur pouvoir par le souci manifeste de renouer avec la période antérieure à la conquête ottomane de 1574, celle de la dynastie hafside (XIIIe-XVle siècle) qui sut évoluer en un Etat autochtone. L'histoire fut ainsi mobilisée au service des beys qui cherchaient à se présenter comme les restaurateurs de la vieille tradition locale dynastique, centralisatrice et indépendante. Aussi, et malgré le statut de vassal du Sultan turc, la volonté des princes de Tunis encouragea-t-elle l'affirmation d'une identité spécifique qui ne manqua pas de jouer en faveur d'une mutation du pouvoir en une possession autonome dirigée par une dynastie prenant racine dans le pays. A un tel point que dans les années 1840, note le chroniqueur Ahmed Ben Dhiaf dans son *Ithâf*, le pacha bey Ahmed est qualifié par les lettrés comme le commandeur des croyants (*amîr el mou'minîn*) en son



■ Un marchand du souk des parfums (Attarine) de la médina dans les années 1930. On remarquera un essai de modernisation de la part du jeune homme qui lui tient compagnie portant la cravate avec la Jebba.



■ Séance solennelle à la Khaldounia au début du XXe s. Cette institution, fondée en 1896, constitua un bel exemple de la volonté de concilier identité, modernisme et réforme

royaume («mamlakatihî»). Cette politique husseïnite contribua ainsi à inscrire l'identité tunisienne dans le cadre d'un territoire précis et une perception du passé axée sur l'apport des dynasties antérieures. Ce particularisme que nous pouvons, sans risque majeur d'anachronisme, qualifier de national, n'effaçait pas cependant la conscience d'une solidarité avec l'ensemble du monde musulman. Cette situation était vécue avec quelque difficulté par les lettrés et les oulémas car elle requérait un équilibre entre l'idéal unitaire opportunément rappelé par les émissaires du Gouvernement ottoman soucieux de maintenir la régence de Tunis dans son giron et l'allégeance de la dynastie locale très efficace dans la mise en œuvre d'une politique en faveur des cadres religieux autochtones. Cette affirmation d'une identité tunisienne pâtissait néanmoins aux yeux des lettrés eux-mêmes de la méthode et des effets du despotisme typiquement oriental des princes. Les coteries de sérap, les priviléges accordés aux mamelouks, tout cela perturbait la perception d'une identité commune. En revanche, les décisions en faveur des malékites

(qui représentaient la majorité de la population) étaient saluées comme un renforcement de l'unité de la communauté tunisienne.

Elément constitutif de l'identité, la langue arabe dominait largement, - malgré l'existence de communautés berbérophones dans le Sud-est et à Djerba - soit sous sa forme parlée avec les diverses nuances régionales, ethniques et sociales ; soit sous sa forme écrite. Expression d'une identité tunisienne, la correspondance administrative entre la chancellerie du Bardo et les autorités régionales utilisait avec bonheur un arabe classique et des tournures dialectales, le but étant de garantir une compréhension totale des instructions données aux destinataires. Présent dans la littérature académique, juridique et littéraire, l'arabe classique s'imposa aussi, par une décision du très réformateur et très Tunisien Ahmed Pacha (1837-1855), dans la correspondance du Bardo avec le Gouvernement impérial d'Istanbul. Cet attachement à l'arabe, le fondateur de la dynastie, Husseïn Bey Ben Ali, l'avait compris qui montrait avec ostentation son ignorance de la langue turque.

Pour conclure, il convient de rappeler que dans la seconde moitié du XIXe siècle, les perturbations consécutives à la pénétration étrangère affectèrent aussi l'identité. On passa brutalement de ce qui allait de soi à l'inévitable comparaison à l' «autre» et à la modernité qu'il véhiculait. Une réflexion sur notre identité dans ses rapports avec l'évolution du monde aurait pu, théoriquement, être entreprise. Cependant, outre le fait que l'on n'était pas intellectuellement outillé pour entreprendre une réflexion philosophique et historique, on eut peur de mettre en danger, de menacer, de détruire une personnalité en quelque sorte sacré ; car dès cette époque et au long du XXe siècle, elle ne cessa de s'exprimer en fonction d'une modernité conduite par l'étranger, et que dominait, par conséquent, le souci national de protester, de défendre et d'enjoliver. La césure entre une vision conservatrice et un courant réformiste, apparue dans la Tunisie des années 1860, affecta bien évidemment l'identité. Elle continue aujourd'hui encore de provoquer un débat qu'il serait passionnant de décrire et d'analyser. L

Md.A.B.A.

Boga
بُلْغَار
دِكَابِيَّةٌ
عِشْرَةٌ

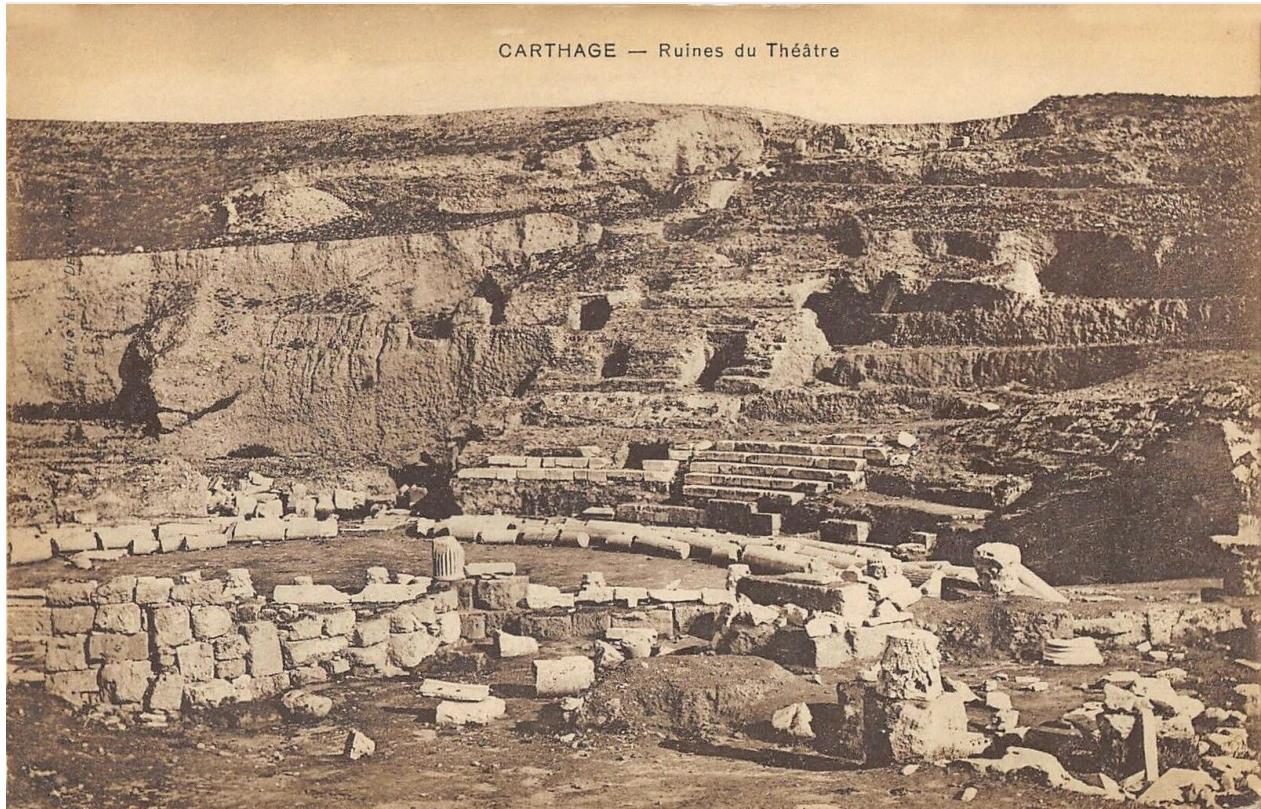


Boga, mon Amour



• Par Ammar Mahjoubi

Le théâtre de Carthage



C'est en 1904 que Paul Gauckler, le directeur du service des Antiquités, découvrit le théâtre de Carthage. Il entreprit le déblaiement des remblais qui couvraient les gradins de la «cavea» ainsi que l'espace semi-circulaire de l'orchestre et les vestiges du «proscenium» (la scène). Des rapports préliminaires furent envoyés à l'Académie des inscriptions et au Comité des travaux historiques. Mais relevé de ses fonctions en 1905, il ne put continuer la fouille. En 1907, il publia dans les «*Nouvelles archives des missions scientifiques*» un rapport complet, rédigé à Rome à partir des notes et des plans sommaires qu'il avait conservés, avec des approximations et des erreurs, dont la plus grave concerne le diamètre du monument estimé à 105 m dans le rapport, alors que la longueur du mur qui borde la scène, appelé «*pulpitum*», ne dépasse pas 52 m. Toujours en 1907, le docteur Carton, un amateur passionné qui était en conflit permanent avec Louis Poinsot, le nouveau directeur des Antiquités, se chargea des travaux d'aménagement destinés surtout à permettre l'utilisation de l'édifice. Des représentations théâtrales y furent en effet données dès cette époque. En 1967 enfin, Gilbert-Charles Picard reprit la fouille. Il déblaqua totalement l'orchestre et dégagea, à l'Ouest du monument, une partie des gradins et de leurs soubassements.



Au niveau de l'axe médian des gradins, il effectua un sondage stratigraphique et procéda à l'étude des éléments conservés du décor architectural. Mais en 1968, les gradins furent entièrement recouverts par une chape épaisse de ciment, qui épousait grossièrement les structures de la Cavea et rendait impossible toute poursuite des travaux archéologiques. Ainsi, en avait décidé le ministre de la Culture, préférant l'utilisation immédiate de l'édifice à l'achèvement de son étude.

Comme l'ensemble des théâtres romains, celui de Carthage était caractérisé par l'unité architecturale de ses trois composantes: la scène (proscaenium), le demi-cercle de l'orchestre et l'hémicycle des gradins qui l'enserre (cavea). L'orchestre était réservé aux sièges des magistrats et des notables de la cité, et les deux entrées principales du monument, appelées «vomitoria», y donnaient accès ; un autel (thymèle) garnissait parfois son axe. Une galerie de circulation (praecinctio) séparait l'orchestre de la cavea et deux autres galeries similaires divisaient horizontalement

les gradins en trois étages appelés «maeniana». A mesure qu'on montait dans la cavea en s'éloignant d'autant de la scène, la condition sociale des spectateurs devenait plus modeste, et chaque galerie était bordée par un parapet (balteus) destiné à éviter les chutes, que la grande affluence au début du spectacle et à sa fin pouvait provoquer. Verticalement, la cavea était aussi divisée en travées séparées par des escaliers, qui reliaient les galeries de circulation; tandis que des vomitoria secondaires permettaient aux spectateurs d'accéder directement à la galerie qui desservait leur place. Au-dessus des derniers gradins, une galerie plus large était parfois bordée par un portique à arcades. Quelquefois aussi, les vomitoria qui donnaient accès à l'orchestre étaient surmontées par des loges latérales d'avant-scène, appelées tribunalia et munies de leurs propres escaliers d'accès. Elles reliaient les deux ailes de la cavea à la scène et étaient réservées aux personnages importants.

Selon le traité d'architecture de Vitruve, la scène devait être surélevée de 5 pieds (1,50 m) au-dessus de l'orchestre et devait être

bordée par un mur, le pulpum, que décorent des niches arrondies et rectangulaires alternées et garnies de statues et de bas-reliefs. Une large rainure, derrière le pulpum, permettait de faire surgir ou d'escamoter un rideau qui, contrairement à celui de nos théâtres, était baissé au début du spectacle et levé à sa fin. Au fond de la scène, face aux gradins, se dressait jusqu'à hauteur des derniers gradins de la summa cavea un décor architectural fixe, pareil à la façade d'un palais majestueux avec ses deux ou trois ordres de colonnes superposées, ses niches et ses statues. La colonnade supportait une toiture qui couvrait la scène et formait une caisse de résonance permettant de répercuter la voix des acteurs jusqu'au sommet de la cavea. Cette «frons scaenae» s'incurvait, et au fond de ses trois exèdres s'ouvraient trois portes qui reliaient la scène aux coulisses, la «porta regia», au centre et les «hospitales» sur les côtés. Sa multitude de plans et de saillies rompait les ondes sonores et tout en renforçant la voix, elle éliminait l'écho. La machinerie nécessaire aux représentations était installée dans le sous-sol de la scène, et les deux niveaux étaient reliés par des trappes.

A l'inverse du théâtre de Bulla Regia, les galeries radiales qui supportaient à Carthage la cavea ne servaient pas à la circulation dans le sous-sol de l'édifice, mais seraient des souterrains enterrés et inutilisables. Les fouilles ont aussi déterré des sculptures conservées au musée du Bardo avec, notamment, une grande statue d'Apollon, haute de 2,40 m qu'accompagne le serpent Python enroulé autour du trépied delphique. Parmi les autres sculptures, on note une statue

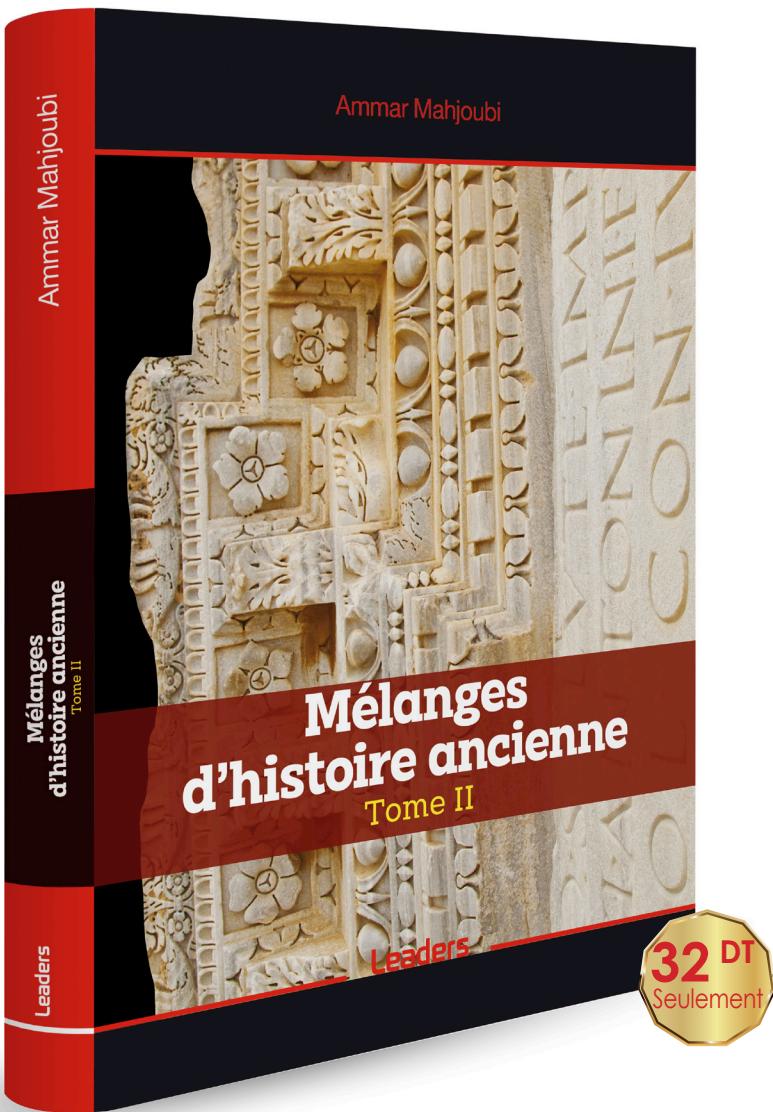


d'Hercule, avec la peau du lion de Némée attachée autour du cou, ainsi que celles de Ganymède, de Mercure et d'une dame, peut-être une impératrice, assimilée avec les pavots à la main à la déesse Cérès. Un buste de l'empereur Lucius Verus et des colonnes non seulement de marbre, blanc, gris, rosé, bleu, vert et rouge, mais aussi de granit et de porphyre, ont été aussi découvertes. Ces colonnes, ainsi que des bases, des chapiteaux corinthiens et composites et des éléments des frises et de corniches ne donnent qu'une idée imparfaite du luxe d'un décor architectural vanté par Apulée qui frappa longtemps les esprits.

Dans un discours prononcé dans ce théâtre, Apulée déclarait : «Car l'affluence assemblée convient à la grandeur de la cité, le lieu a été choisi en fonction de l'affluence sans prêter attention aux pavements de marbre, ni à l'architecture du «proscenium», ni aux colonnades de la scène et non plus à l'altitude des sommets, à l'éclat des plafonds ou au cercle des sièges...» (Florides XVII). La chronologie de ce discours et de l'œuvre d'Apulée est certes discutée, mais deux Florides adressées à des proconsuls sont datées avec précision, grâce à l'année de leur gouvernement : Cocceius Severanus en 163 et Cornelius Scipio Orfitus en 164. Ce qui permet d'admettre que même si les allusions du conférencier à l'architecture de l'édifice se bornent à des généralités, elles nous apprennent que le monument existait avant le règne de Marc Aurèle et Lucius Verus, sinon Apulée l'aurait forcément indiqué, et il est à peu près acquis, à présent, que la construction du théâtre de Carthage daterait du règne d'Antonin le Pieux (138-161), dans le cadre très probablement, du grand projet édilitaire dont bénéficia la capitale de la province sous ce règne. L'édifice se serait ajouté à l'ensemble monumental de la «platea nova», la nouvelle esplanade des hauts de Byrsa, ainsi qu'au complexe gigantesque des «Thermes d'Antonin». Date singulière toutefois, qui laisse supposer que Carthage serait restée longtemps sans théâtre, alors qu'Utique en disposait depuis l'époque républicaine, bien avant l'avènement du régime impérial !

On convient aussi maintenant que la destruction du monument serait

due aux Vandales, bien que Chr. Courtois, l'auteur de la grande synthèse sur les Vandales en Afrique, ait nié la valeur du texte, qui affirme leur détermination à démolir totalement trois monuments : le théâtre, l'Odéon et une «aeedes Memoriae» dont on ignore encore aussi bien la situation que la structure (Victor de Vita, Historia persecutionis ecclesiae Africanae, I, 8-9). Les fouilles du début du XXe siècle, aussi bien que celles de Picard, semblent a contrario confirmer le témoignage de Victor de Vita, qui assure que les Barbares germaniques auraient procédé, dans la première moitié du Ve siècle, au démontage systématique de la moitié ouest des gradins, comme le montre la chronologie établie par Picard (Le théâtre romain de Carthage, Afrique du Nord antique et médiévale, Ve colloque international, p.11-20). Ce qui rendait l'édifice inutilisable. Il semble ainsi établi que le chef vandale Genséric, qui s'empara de Carthage le 19 octobre 439, ait lui-même ordonné cette destruction. Pour le premier fouilleur, P.Gauckler, le roi vandale aurait, en détruisant les trois monuments mentionnés par Victor de Vita, cherché surtout à empêcher les Carthaginois de les transformer en forteresses. Mais pourquoi alors n'auraient-ils pas détruit l'amphithéâtre et l'hippodrome, qui représentaient de meilleures possibilités pour une utilisation militaire ? La motivation la plus plausible de Genseric, conclut Picard, serait plutôt sa volonté de détruire la culture romaine en Afrique. En s'acharnant sur les hauts-lieux de cette civilisation, sur le théâtre et l'Odéon, il aurait voulu éradiquer la culture romaine pour lui substituer une culture vandale. A.M.



Mélanges d'histoire ancienne

Tome II

Par Ammar Mahjoubi



Volume : 280 pages • Format : 15 x 21 cm • Photos : 40 photos

Bon de commande



Moins de 10 exemplaires

..... x 32 DT Total

10 exemplaires et plus

..... x 25 DT Total

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal :

Tel :

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

Chèque bancaire

Virement

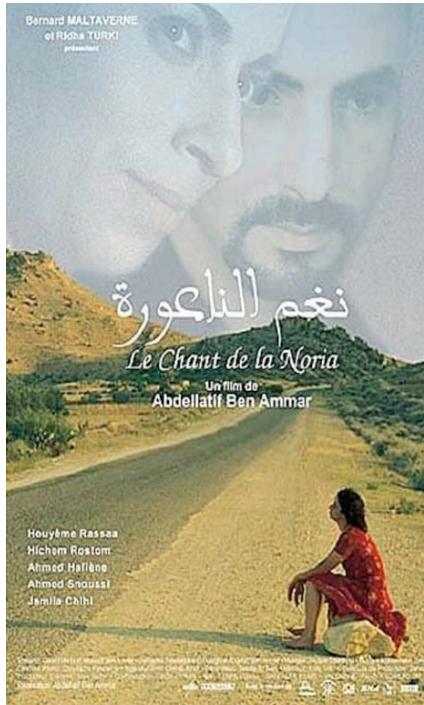
CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

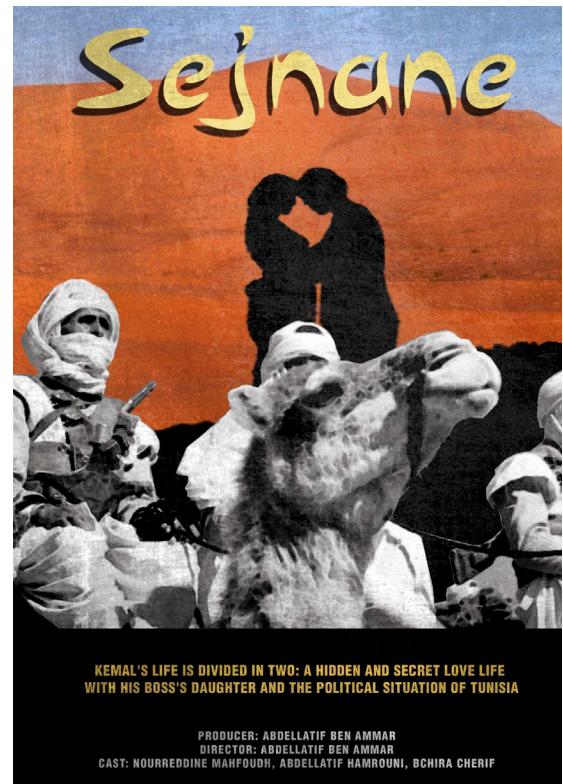
Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leadersbooks.com.tn

Hommage à

Abdellatif Ben Ammar Un cinéaste accompli



Sa passion pour le septième art le détournera de son cursus prometteur de mathématicien vers une brillante carrière de cinéaste. Abdellatif Ben Ammar, décédé le 6 février dernier à l'âge de 79 ans, a pleinement exercé son talent, accomplissant une carrière cinématographique sous tous ses angles. Scénariste, réalisateur, producteur, il laisse une œuvre très riche, vivement inspirée, et le souvenir d'un grand cinéaste, ami des cinéastes.



Diplômé de l'Idhec (Paris, 1965), il fera ses premières armes à la Satpec où il s'exercera d'abord aux Actualités tunisiennes, ce journal cinématographique diffusé dans les salles de cinéma. Il se lancera dans la réalisation de documentaires et de courts métrages, sera premier assistant de grands réalisateurs étrangers, fondera sa première maison de production, Latif, puis Ben Duran. Josef Strick, Daniel Moosman, Roberto Rossellini, Claude Chabrol et Franco Zeffirelli témoigneront de son talent.

Réalisateur, Abdellatif Ben Ammar raflera de prestigieux prix dans les plus grands festivals. Ses longs métrages, «Une si simple histoire», «Sejnane», «Aziza», «Le Chant de la noria», ou «Les Palmiers blessés», constituent de véritables balises dans une filmographie impressionnante, riche également en courts métrages et documentaires.

Son dernier vœu était de consacrer un long métrage au village de Sakiet Sidi Youssef, sur la frontière tuniso-algérienne, bombardé par l'aviation française le 8 février 1958... Le destin en voudra autrement... Allah Yerhamou

Filmographie en tant que réalisateur

- 1967** : Le Cerveau (court métrage)
Opération yeux (court métrage)
- 1968** : L'Espérance (court métrage)
- 1970** : Une si simple histoire (long métrage)
- 1971** : Sur les traces de Baal (court métrage), l'œuvre littéraire et cinématographique de l'écrivain espagnol Arrabal
- 1972** : Mosquées de Kairouan (court métrage)
- 1973** : Sejnane (long métrage)
- 1975** : Sadiki (court métrage), centenaire du collège Sadiki et espoir des enfants tunisiens dans le domaine de l'enseignement
- 1976** : Le Théâtre maghrébin, réflexion sur les possibilités et perspectives du théâtre maghrébin.
- 1979** : Kairouan, la Grande Mosquée (documentaire), l'héritage de la civilisation islamique, et nécessité de restaurer la grande Mosquée de Kairouan

- 1980** : Aziza (long métrage)
- 1984** : Avenir devenir des femmes tunisiennes, la femme tunisienne dans sa lutte pour conquérir son droit à l'existence
- 1988** : Les Artefacts, film documentaire sur les artefacts de Carthage
- 1989** : Farhat Hached, film documentaire sur l'histoire et la vie du syndicaliste Farhat Hached.
- 2002** : Le Chant de la noria (long métrage)
- 2002** : Farhat Hached (documentaire)
- 2002** : Quatre pas sur les nuages, feuilleton de quatre épisodes pour la télévision tunisienne (4 x 1h20)
- 2003** : Habib Bourguiba, film documentaire
- 2003** : Khota Fawka Assahab (téléfilm)
- 2010** : Les Palmiers blessés (long métrage)

Distinctions

- Tanit de bronze aux Journées cinématographiques de Carthage 1970 pour Une si simple histoire
- Tanit de bronze aux Journées cinématographiques de Carthage 1974 et Prix spécial du jury au Fespaco 1976 pour Sejnane
- Tanit d'or aux Journées cinématographiques de Carthage 1980 pour Aziza
- Sélection à la Quinzaine des réalisateurs au Festival de Cannes 1980 pour Aziza



Hommage à

Abdeljelil Mouakher

Un homme d'exception et de valeur



Abdeljelil Mouakher laisse le souvenir impérissable d'un grand patriote qui a servi son pays avec dévouement et loyauté. L'indépendance de la Tunisie, en 1956, a suscité, outre la dignité recouvrée, la volonté de plusieurs générations à s'émanciper par le savoir. Il en a découlé une ambition croissante dans l'exploration des voies pouvant permettre à chacun de se réaliser. Et c'est le cas de Abdeljelil Mouakher qui a décroché son baccalauréat en 1956 en compagnie de collègues tunisiens et français, ce sésame qui lui a ouvert les portes du supérieur pour accomplir, chemin faisant, un parcours d'environ soixante ans de labeur.

En 1946, le jeune Abdeljelil, accompagnant son père, rencontre Bourguiba et s'imprègne ainsi des vertus de la lutte pour la libération. Cet événement le marquera pour la vie, constituant l'une des motivations de son dévouement pour son pays.

Ce faisant, en 1962, il décroche son diplôme aux Hautes études commerciales (HEC) de Paris qui le prédestine à entrer de plain-pied dans des responsabilités à grande échelle. C'est ainsi qu'il s'évertue à accomplir ses responsabilités successives avec un enthousiasme qui rivalise avec la rigueur selon des méthodes qui varient en fonction du secteur d'activité. Tour à tour à la tête de la Steg, de la direction générale des entreprises publiques et d'El Bouniane, il laisse son empreinte pour créer des traditions largement respectées. Mais l'homme ne peut se satisfaire de demeurer «cantonné» dans le secteur public. Conscient du devoir déjà accompli et du besoin de se tourner vers un domaine quelque peu en friche à cette époque-là, il revient aux fondamentaux de sa formation, et penche naturellement vers l'expertise comptable, avec, en l'état, l'avantage d'avoir longtemps exercé dans la gestion.

«Une seconde vie»

Dès lors, c'est tout un savoir-faire qui se met au service des entreprises et de l'économie avec des méthodes sans cesse renouvelées. Ainsi, les performances de cet expert de l'expertise comptable profitent-elles surtout aux jeunes diplômés désireux de se frayer un chemin dans ce domaine pointu qui exige rigueur et probité.

Formateur reconnu et apprécié, Abdeljelil Mouakher réalise donc une seconde carrière professionnelle, une sorte de «seconde vie» qui lui offre de nouvelles opportunités dans la gestion et le développement économique. Il faut comprendre par là qu'il s'est ainsi attelé à la constitution de cabinets collectifs. Ce qui apporte un démenti aux préjugés que les partenariats sont voués à l'échec.

L'incorrputible

Rigoureux, intransigeant, peu flexible quand l'éthique l'exige, ce brave homme acquiert le surnom de l'Incorrputible. Après son décès, sa famille dévoile un secret vieux de 37 ans : sollicité pour «charger» Taoufik Torjmane, P.D.G. de l'UIB, et «coupable» d'avoir divorcé d'avec sa fille, Abdeljelil Mouakher, commissaire aux

comptes de ladite banque, refusa de servir de «bourreau», d'autant que la gestion de la banque est jugée saine. Ne craignant nullement le courroux des uns, il fit honneur à la profession et à l'éthique surtout.

Lors de son enterrement, l'oraison funèbre prononcée par son confrère et néanmoins disciple Rachid Tmar est un témoignage de gratitude, mêlé d'une fierté d'avoir connu un homme aux multiples qualités humaines et professionnelles. Les amis et parents du défunt pouvaient en la circonstance mesurer l'épaisseur réelle de cet homme brillant mais discret, rayonnant mais humble, intransigeant mais humain.

Voilà comment a vécu Abdeljelil Mouakher. L'histoire retiendra son œuvre en faveur de plusieurs entreprises, nombre de générations, et pour tout dire, pour ce pays qui l'a enfanté, élevé et formé avant de recueillir son génie, pour être en définitive fier de lui. Décédé le 24 janvier 2023, il laisse le souvenir d'un homme d'exception et aussi d'un père aimant pour sa femme, ses cinq enfants et ses huit petits-enfants.

Puisse Dieu le Tout Puissant lui accorder Sa sainte miséricorde et l'accueillir dans Son vaste paradis.

Bio express

Abdeljelil Mouakher

- Né à Sfax, le 17 novembre 1935
- Etudes : HEC Paris, promotion 1962

Carrière

- Directeur général de la Steg (de 1962 à 1965)
- Directeur général du contrôle des entreprises publiques au cabinet du ministre Ahmed Ben Salah (1965-1966)
- P.D.G. d'El Bouniane (1966-1969)
- Fondateur du cabinet d'expertise comptable Finor (1970)
- Fondateur du groupement exportateur Sigal (1974)
- Marsa Textiles-Tunis Carthage Textiles – Hannibal Textiles - Salammbô Textiles- Finor Immobilière S.A.

Décorations

- Commandeur dans l'Ordre de la République en 1965, décoré par le Président Habib Bourguiba
- Médaille d'or international qualité textile - Paris (1990)
- Signature certifiée par la Banque mondiale



• Par Habib Touhami

Natalité et climat politique et socioéconomique

Mon voisin et condisciple feu Khemaies Taamallah, universitaire et démographe de renom, m'a posé, peu après le 14 janvier 2011, la question de savoir si l'évolution de la natalité en Tunisie dans les années à venir pourrait être impactée par la révolution tunisienne. J'ai répondu que c'est possible mais qu'il faut attendre au moins dix ans pour se prononcer. Les données démographiques publiées récemment par l'INS sur la période 2010-2021 apportent un début de réponse à la question.

En 2021, le nombre de naissances en Tunisie a atteint 160.268, alors que l'indice synthétique de fécondité (ISF) chute à 1,8 ; un niveau qui le situe au-dessous du seuil de remplacement des générations (2,1).

En comparant ces naissances à celles enregistrées au début des années soixante (aux environs de 180.000 en 1960, 61, 62, 63) et aux effectifs des femmes en âge de procréer, le constat interroge, bien qu'il faille faire la part des choses tenant compte des grandes évolutions sociologiques connues par la Tunisie depuis plus d'un demi-siècle. En fait, le nombre de naissances a continué à augmenter entre 2004 et 2014, passant de 177.632 en 2004 à 225.887 en 2014 mais il a amorcé peu après une tendance à la baisse qui ne s'est pas démentie jusqu'ici.

Depuis 1956, l'évolution de la natalité en Tunisie a dépendu de cinq facteurs principaux : l'âge du premier mariage, la contraception, le taux de célibat, l'éducation et l'activité. Ces facteurs se sont accordés et ont changé alternativement d'impact au cours du temps. Lors de la période 1956-1966 par exemple, c'est l'âge du premier mariage des femmes qui a joué le rôle le plus important dans la mesure où il a eu des incidences tout à la fois sur le célibat et sur la fécondité. Quand il

augmente, la durée du célibat augmente et la durée d'exposition aux risques de procréation diminue, puisqu'en Tunisie, comme dans l'immense majorité des sociétés arabo-musulmanes, le mariage reste le seul cadre légal, socialement et culturellement, pour la procréation.

Le nombre de mariages au cours de la période 2010-2021 a baissé, passant de 96.335 en 2010 à 71.572 en 2021 avec un pic haut en 2014 (110.830) et un pic bas en 2020 (65.630), pic que l'on pourrait lier tout aussi bien au Covid-19 qu'à d'autres considérations démographiques (effectifs des populations concernées par le mariage) ou psychologiques ou matérielles. Il semble par contre que l'âge du premier mariage des femmes n'ait pas enregistré au cours de la période indiquée des modifications notables et ce, contrairement à la période 1966-2014 dans laquelle il est passé de 20,9 ans en 1966 à 29,1 ans en 2004 pour baisser à 28,6 ans en 2014.

Si on se réfère aux projections de la population pour la période 2014-2044 effectuées par l'INS dans le cadre de la préparation du Plan 2016-2020 avec l'apport du Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap), on constate une différence entre la population effective et la population projetée pour l'année 2021 par exemple. En effet, la population projetée pour 2021 oscillait entre 11.954.778 (hypothèse de fécondité basse) et 11.987.172 (hypothèse de fécondité haute), alors que la population constatée a été estimée à 11.763.857 seulement au 1er janvier 2021. On peut considérer, au vu de ces considérations, que la baisse de la natalité est plus forte que prévu, mais peut-on affirmer pour autant que le climat de l'après-14 janvier 2011 y a joué le premier rôle ? Peut-être, mais il faut attendre quelques années encore pour le confirmer. **L**

H.T.



**42 ANS DÉJÀ
D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
ET ÇA CONTINUE...**



LA BANQUE GLOBALE

FRANCK MULLER
GENEVE



BEN JANNET & CO
1986

BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 26 114 400